



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

Commission permanente de l'aménagement et des équipements

Interpellation: Le financement des loisirs et des sports

Le vendredi 11 mai 1990 - No 23

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

---

QUÉBEC

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Organisation des travaux	CAE-1057
Exposé du sujet Mme Carmen Juneau	CAE-1057
Réponse du ministre M. Gaston Blackburn	CAE-1058
Argumentation	
Mme Carmen Juneau	CAE-1060
M. Gaston Blackburn	CAE-1061
M. Benoît Fradet	CAE-1062
Mme Carmen Juneau	CAE-1063
M. Gaston Blackburn	CAE-1064
Mme Louise Bégin	CAE-1065
Mme Carmen Juneau	CAE-1065
M. Gaston Blackburn	CAE-1066
M. Robert LeSage	CAE-1067
Mme Carmen Juneau	CAE-1068
M. Gaston Blackburn	CAE-1069
M. Lewis Camden	CAE-1070
Mme Carmen Juneau	CAE-1071
M. Gaston Blackburn	CAE-1072
M. Rémy Poulin	CAE-1073
Mme Carmen Juneau	CAE-1074
Conclusions	
M. Gaston Blackburn	CAE-1074
Mme Carmen Juneau	CAE-1076

Mme Madeleine Bélanger, présidente

\*Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
70 \$ par année pour les débats de la Chambre  
Cheque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$  
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi  
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1050, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28  
Québec, (Québec)  
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

Le vendredi 11 mai 1990

**Interpellation: Le financement des loisirs et des sports**

(Dix heures une minute)

**La Présidente (Mme Bélanger):** La commission de l'aménagement et des équipements entreprend ses travaux afin de procéder à l'interpellation adressée au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par la députée de Johnson sur le sujet suivant: Le financement des loisirs et des sports.

**Organisation des travaux**

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

**Le Secrétaire:** Oui, Mme la Présidente, M. Charbonneau (Saint-Jean) est remplacé par M. Fradet (Vimont), M. Maltais (Saguenay) est remplacé par M. Poulin (Chauveau) et Mme Pelchat (Vachon) est remplacée par Mme Bégin (Bellechasse).

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le secrétaire. À moins d'un consentement, le débat ne peut dépasser 12 heures quelle que soit l'heure du début des travaux de la commission. Si l'un des intervenants d'un groupe désigné ne prend pas ou n'écoule pas totalement les périodes de cinq minutes qui lui sont allouées, cela ne réduit pas pour autant la durée de l'interpellation. Alors, Mme la députée de Johnson.

**Exposé du sujet****Mme Carmen Juneau**

**Mme Juneau:** Merci, Mme la Présidente. Vous comprendrez avec quelle hâte j'avais envie et j'avais le goût de venir faire cette interpellation-là, compte tenu de la situation qui se détériore constamment au ministère du Loisir et compte tenu des compressions drastiques que les organismes du loisir ont dû subir ces derniers jours.

L'interpellation que nous avons ce matin n'est pas un exercice vain, puisqu'il faut faire toute la lumière sur les récentes coupures annoncées le 25 avril par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, coupures qui, rappelons-le, touchent 19 organismes nationaux de loisir cette année, mais qui, d'ici trois ans, s'appliqueront à tous les organismes nationaux de loisir qui verront leur subvention au fonctionnement abolie au profit d'un mode de **financement** à la pièce, les subventions pour des projets spécifiques.

La tradition libérale veut qu'avant d'aller plus loin dans le débat, il faut faire le point sur

la philosophie du gouvernement libéral: une philosophie de désengagement de l'État au détriment de ceux qui sont démunis et pour qui l'aide financière est nécessaire à la survie; une philosophie aussi basée sur un discours de performance, quand ce n'est tout simplement pas une philosophie de commanditaire. Pour bien illustrer ces propos, rappelons l'évolution des paiements de transferts pour les loisirs et les sports depuis 1985-1986. En 1985-1986 les sports et loisirs recevaient des paiements de transferts de 57 111 000 \$. En 1990-1991, croyez-le ou non, Mme la Présidente, des transferts de 54 665 000 \$. Ça, c'est 3 000 000 \$ en **deça** des transferts de 1985-1986, et on ne parle pas de l'indexation non plus, ce qui fait que si on ajoutait l'indexation du coût de la vie à ces 3 000 000 \$, en argent d'aujourd'hui, ça ferait un joli paquet d'argent.

Les organismes nationaux de loisir qui ont eu à subir ces coupures ont dû faire face à l'attitude pour le moins scandaleuse du ministre. En décembre 1989, il y a eu des négociations avec le ministère pour revoir la politique de reconnaissance des organismes nationaux de loisir. En mars 1990, le sous-ministre adjoint, M. **Gaston** Plourde, annonçait aux organismes que, faute d'entente, la politique actuelle serait reconduite. Je vous ferai remarquer, Mme la Présidente, que c'était en mars 1990. En avril 1990, le ministre annonce un nouveau contrat en choisissant d'abandonner d'ici trois... Le ministre a annoncé, durant **l'avant-midi**, son énoncé de politique sur l'ensemble des organismes de loisir et de sport. Après son énoncé de politique, il est allé donner la main aux personnes qui étaient dans la salle en leur demandant de quel organisme ils provenaient, de quelle fédération, s'ils étaient des bénévoles, et ainsi de suite. Pas un mot, pas un mot, de l'avant-midi, Mme la Présidente, sur les 19 organismes qui devaient être coupés quelques heures après. Il l'avait dans sa poche, mais il avait fermé sa poche et il n'a pas dit un mot à personne durant l'avant-midi. Dans l'après-midi, M. **Gaston** Plourde, son sous-ministre, est allé faire le joyeux message aux 19 organismes nationaux de loisir en leur disant que leur subvention était coupée de moitié pour cette année. Je pense que le ministère mériterait un prix spécial pour le caractère démocratique de son processus de prise de décision.

En mars, on annonce qu'on reconduit la politique. En avril, on annonce des coupures. Je pense que, quand on a annoncé en avril qu'il y avait des coupures, tous ces organismes de loisir avaient déjà préparé leur année budgétaire pour leur organisation qui devait se maintenir durant l'année. Je trouve indécent et irresponsable de la

part d'un ministre du Loisir d'attendre à la fin d'avril pour annoncer à ces organismes-là qu'ils n'auraient plus l'argent nécessaire sur des engagements qu'ils avaient déjà pris pour l'année en cours. Indécent, je trouve ça indécent.

La récente décision du MLCP nous fait aussi craindre quant à la politique de financement des conseils régionaux de loisir. Tout le monde s'inquiète. Le ministère **honorerait-il** sa politique de financement pour 1990-1991 pour les conseils régionaux de loisir? Et, après 1992, date finale, **semble-t-il**, qu'est-ce qui va arriver au sujet de nos conseils régionaux de loisirs? Est-ce que le même scénario des coupures de têtes des 19 organismes nationaux de loisir va arriver pour les conseils régionaux de loisirs? C'est une question à laquelle on s'attend, ce matin, à avoir des réponses.

Pour les organismes en sport, pour le moment, le ministère n'a pas annoncé de mauvaise nouvelle aux organismes du sport, mais c'est parce que la réunion ne s'est pas tenue encore. Elle aura lieu, d'après ce qu'on a lu dans le journal, le 16, **c'est-à-dire** mercredi prochain. Je pense que les organismes de sport ont aussi les oreilles aux aguets. Ils sont très inquiets de voir la façon dont le ministre a procédé avec les organismes de loisir et, dans une lettre du 8 mai dernier, les inquiétudes qui ont été témoignées au ministre sont très grandes. Les fédérations sportives connaîtront-elles le même traitement que les organismes nationaux de loisir? C'est une question qu'il faut se poser.

Le programme d'aide aux équipements de loisir, les PADEL. On n'a pas eu encore le montant, sauf que, dans les crédits, on s'est rendu compte qu'il n'y aurait là aussi pratiquement pas d'argent pour les régions. Je comprends, les sommets ont ramassé la plupart des montants d'argent qu'il y a dans les programmes PADEL. Donc, il ne reste que des grenailles, et, quand tu dis qu'une région peut recevoir 50 000 \$, la mienne, ma région, où il y a huit comtés en Estrie, si elle reçoit 50 000 \$ pour les huit comtés. Où voulez-vous qu'on aille avec nos bottines de feutre?

C'est un scandale. C'est rire du monde, leur faire préparer des formulaires, passer des heures et des heures à évaluer le dossier en question, le présenter correctement selon les critères et avoir, pour toute réponse, une fin de non-**recevoir**. C'est inacceptable de rire des gens de cette façon-là.

Les conseils régionaux de l'âge d'or, Mme la Présidente. Les coupures annoncées aux organismes de loisir laissent craindre aussi que le MLCP va donner d'ici peu la mission du loisir... J'ai dit les organismes de loisir, hein? Je ne me suis pas trompée? C'est parce que j'avais les organismes de l'âge d'or aussi.

En ce sens, le programme d'aide aux conseils régionaux de l'âge d'or **serait-il** également touché? Ça nous inquiète, et nous **souhaite-**

rons, dans les 10 minutes du ministre, avoir des réponses.

Les Jeux du Québec. Ça ne fait pas longtemps qu'ici même en Chambre, j'ai questionné le ministre sur la probabilité de la tenue des Jeux du Québec. À la réponse qu'il m'a faite, Mme la Présidente, il ne semblait pas s'inquiéter du tout. Il y en avait des villes pour faire tenir la finale des Jeux du Québec. Bien, je ne pense pas qu'il y en ait tant que ça, Mme la Présidente. Après ce qu'ils ont fait aux municipalités, je ne suis pas sûre qu'il va y avoir des villes qui vont se pointer pour faire organiser les Jeux du Québec sur leurs bras, ne sachant toujours pas quels seront les montants qui pourront être versés pour l'organisation de ces jeux. On sait qu'organiser les Jeux du Québec, ça coûte très cher. Ça coûte au bas mot 1 000 000 \$. Ce n'est **pas..**

Il faudrait peut-être demander au ministre si Roberval s'est pointée pour organiser les jeux...

**Une voix:...**

**Mme Juneau:** Oui? Vous leur avez tordu les bras? En tout cas, j'ai hâte de savoir, Mme la Présidente, si le ministre a vraisemblablement une liste, parce qu'il semblait me répondre, lors de la période de questions, que la tenue des Jeux du Québec, ce n'était pas un problème, ça s'est toujours fait depuis 20 ans, que ça va se faire encore, et qu'il avait des réserves dans sa poche. J'ai hâte de voir quelles réserves il va sortir de sa poche, Mme la Présidente. Mais je sais pertinemment bien que des villes comme Sherbrooke, qui ont été approchées, parce que c'est dans ma région Sherbrooke, je sais pertinemment bien que Sherbrooke s'est désistée à cause de l'offre qu'on lui avait faite et de l'évidence que le ministre nous a dit: Ils vont passer par **PADEL**, pas d'autre chose, pas d'aide supplémentaire. C'est inacceptable quand on croit, comme il nous l'a dit, à la tenue des Jeux du Québec pour nos jeunes Québécois, nos jeunes sportifs, nos jeunes athlètes. Quand on croit ça, Mme la Présidente, on fait en sorte qu'il y ait un volet spécial pour l'organisation des Jeux du Québec. Je vous remercie.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson. M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

**Réponse du ministre**

**M. Gaston Blackburn**

**M. Blackburn:** Merci, Mme la Présidente. Je voudrais d'abord commencer par remercier la députée de Johnson de me fournir l'opportunité de faire le bilan de ce que le gouvernement du Québec fait en matière de loisirs. Je pense que l'occasion qu'elle me donne est extrêmement

importante. Les gens vont être en mesure de **comprendre** que la philosophie que nous développons et que nous sous-tendons dans les gestes que nous posons est celle de bons gestionnaires de l'État, gestionnaires des deniers publics. Et cette responsabilité, nous ne voulons la nier en aucune façon. Nous voulons, au contraire, l'assurer ou l'assumer pleinement.

Au fil des années, les interventions de l'État, particulièrement dans les domaines du loisir et du sport, ont été nombreuses. Ces interventions, pour la plupart, se sont ajustées au rythme de la transformation de nos institutions en suivant également la courbe des demandes, qui, vous en conviendrez, ont été considérables. Elles se sont accrues, comme s'est accru d'ailleurs le nombre d'organismes, leurs besoins ainsi que leurs dépenses administratives. En 15 ans, ces mêmes dépenses ont subi une hausse constante et considérable. Ainsi, en 1978, lorsque l'ensemble des partenaires du sport ont consenti à dresser un bilan de leur situation, ils ont remarqué que la part de dépendance financière des organismes à l'endroit de l'État excédait 80 %. Il fut noté que l'État avait privilégié la mise en place d'organismes, de regroupements et de services dont les coûts doubleraient d'une façon constante par période de quatre ans. Ils ont également souligné l'absence d'une politique cohérente, des difficultés de concertation entre les organismes eux-mêmes, puis entre l'État et ses partenaires du milieu, le tout procédant d'un cloisonnement évident et d'un rendement insuffisant sur le terrain, eu égard à l'importance du financement gouvernemental.

Permettez-moi une rapide démonstration de l'affirmation que je fais. De 1980 à 1986, le ministère a versé 119 000 000 \$ à des organismes s'occupant de sport à divers titres. Mais 22 % de ce financement est allé directement à des fonctions de regroupement administratif; 25 % sont allés au fonctionnement des fédérations sportives; et seulement - c'est très important de le prendre en considération - 7,5 % ont été versés aux clubs sportifs. Dans le cas des clubs sportifs, qui sont plusieurs centaines dans toutes les régions du Québec, il s'agissait d'une diminution de 11 % par rapport à la période allant de 1973 à 1979. En somme, nous nous trouvons devant un constat évident de bureaucratisation du loisir et du sport, une situation où, dans des mots simples, l'argent se faisait de plus en plus rare sur le terrain pour les clientèles. C'est sur la foi de ces constats, dans les différentes sphères dont nous avons la responsabilité, que nous avons décidé qu'il fallait **opter** pour un meilleur rendement de nos investissements, une accessibilité accrue pour la pratique et le pratiquant, et une démarche marquée par la concertation et la clarté de nos intentions.

(10 h 15)

Dès février 1986, notre gouvernement a annoncé ses couleurs en matière de loisirs et de

faune, comme il l'avait fait précédemment en 1964 en créant le premier bureau gouvernemental en loisir et en sport et, en 1970, en dotant le Québec de l'institution des Jeux du Québec - dont se préoccupe la députée de John-son - de la permanence des services administratifs, de Mission Québec 76 qui fut le précurseur de la politique de l'excellence sportive, des protocoles d'entente scolaire municipaux et du modèle des clubs sportifs. C'est donc en **février** 1986, sur la foi d'un bilan de 10 années, que nous nous sommes engagés à rapprocher nos actions des citoyennes et des citoyens. Nous nous sommes entendus, en premier lieu, sur la tenue d'un sommet québécois sur le loisir, que les organismes du milieu réclamaient déjà depuis 1982. Ce sommet a été tenu dès mars 1987 sous le vocable de "Conférence nationale du loisir".

Nous faisons, par ailleurs, la même lecture que la plupart des intervenants engagés dans l'action, soit que l'argent que nous versions sous forme de subventions était dirigé trop massivement, je le répète, était dirigé trop massivement vers des fonctions administratives au détriment des possibilités et des nécessités sur le terrain. Dès lors, nous nous sommes engagés à reconnaître et à garantir à tous les intervenants en loisir et en sport, des services de base et un siège social. Nous avons donc reconnu le Regroupement Loisir Québec comme organisme qui assurerait les services techniques et professionnels propres au fonctionnement normal de tout organisme de sport et de loisir. Mais, par la même occasion, nous avons ramené cette subvention majeure à de plus justes proportions. Nous avons réinvesti cette mesure d'économie dans des enveloppes régionales, tels les clubs sportifs, les associations régionales pour les handicapés et les loisirs scientifiques.

Nous avons, depuis ce temps, fait passer l'enveloppe des clubs sportifs de 978 000 \$ à 2 300 000 \$, soit 135 % d'augmentation en cinq ans. Conscients de la marge de manœuvre financière dans laquelle nous devons **vivre** collectivement, nous avons également annoncé notre volonté de voir les organismes accroître leur part d'autofinancement. En 1986, 15 % des organismes de loisir et de sport annonçaient un taux d'autofinancement inférieur à 30 %. Qui plus est, le nombre d'organismes subventionnés par l'État avait augmenté de 100 % entre 1977 et 1983. De tous ces organismes, la part de subvention utilisée à des fins administratives était en moyenne de 77 % de la subvention totale, soit 73 % pour les organismes de sport, 85 % pour les organismes de loisirs socio-culturels, 79 % pour le plein air, 80 % pour les programmes à la jeunesse et 69 % pour les programmes municipaux.

Chiffres et analyses en main, nous aurions été irresponsables de continuer notre démarche sans nous préoccuper de redresser la situation en ayant comme premier souci le citoyen contri-

buable, celui qui paie des impôts. Nous avons donc pris l'engagement de corriger le tir et de modifier les critères d'admissibilité à la politique de reconnaissance et de financement des organismes de loisir. Et nous avons mis cette problématique sur la table lors de la Conférence nationale sur le loisir en mars 1987. Vous savez tout comme moi, Mme la députée de Johnson, qu'un accord de principe a été conclu entre les ministères et les organismes du milieu quant aux modalités éventuelles de financement gouvernemental. C'est le cap que nous avons maintenu depuis 1987. Plus spécifiquement, nous nous étions engagés à clarifier nos intentions et nos actions en matière de sport. L'analyse qui fut faite en 1985 amenait le gouvernement du Québec à constater que le secteur du sport était très morcelé à travers une multitude de structures, et qu'il y avait nécessité d'apporter cohérence et complémentarité afin de maximiser les retombées.

D'une part, nous avons bonifié la politique de développement de l'excellence sportive, rendue publique en 1984. Les chiffres du budget 1990-1991, que je commenterai dans les prochaines semaines, en témoigneront **éloquemment**. D'autre part, nous avons mis de l'avant une politique d'harmonisation des structures du sport qui nous a permis d'atteindre un double objectif. D'abord, une plus grande complémentarité entre les programmes des milieux de l'éducation et ceux des fédérations sportives. Ensuite, une redistribution des sommes jusque-là octroyées à des fonctions administratives au profit des programmes directement reliés à des pratiquants, des entraîneurs et des conditions d'entraînement. Chiffres à l'appui, nous indiquons qu'en deux ans, près de 1 000 000 \$ ont été dégagés et réinvestis, et, bien sûr, le plus près possible de l'action. Nous nous sommes également engagés sur d'autres fonds en faveur des parcs de plein air, par exemple, à l'endroit des jeunes, des handicapés et des aînés, mais aussi par rapport à des dossiers plus névralgiques, comme la promotion du ski alpin, en intervenant avec vigueur pour doter les centres de ski québécois d'infrastructures plus adéquates et, par conséquent, les rendre plus concurrentiels à l'intérieur du marché touristique **nord-américain**.

Au cours des cinq dernières années, j'estime que nous avons relevé le défi le plus important qui nous confrontait avec une conjoncture économique difficile et avec une demande sans cesse croissante, celui du maintien des acquis et, en même temps, d'un virage qui nous a amenés à tourner résolument vers le pratiquant. Pour nous, en d'autres termes, c'est le client d'abord. En ce sens, j'ai le sentiment du devoir accompli et de la promesse tenue. Nous nous sommes engagés à ouvrir le grand livre et à nous donner des orientations communes, ce que nous avons fait dès février 1987. Nous avons résolu, d'un commun accord avec le milieu, de corriger le flux monétaire en ramenant un plus juste équilibre entre

la part administrative et la part de l'action.

Nous tenons compte de la conjoncture et nous ne nous en servons pas comme d'une excuse pour justifier un désengagement. Nous demeurons présents, attentifs aux besoins de tous nos partenaires, mais plus particulièrement à l'écoute des préoccupations régionales et des besoins des plus démunis de la société québécoise. Nous nous donnons comme mandat de gérer l'essentiel encore mieux dans la seule perspective d'une amélioration constante de...

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le ministre.

**M. Blackburn:** ...la qualité de nos services et du rendement de notre soutien financier.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Mme la députée de Johnson.

### Argumentation

Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je sais que le ministre du Loisir n'était pas élu lorsque s'est tenu le sommet du loisir en 1987, mais je pense que ce n'est pas une excuse pour que le ministre ne soit pas au courant. Je vois qu'il est très bien entouré par, j'imagine, des gens très compétents qui doivent le renseigner sur ce qui s'est passé avant qu'il soit le titulaire du ministère du Loisir. Les gens qui l'entourent ont dû l'informer du sommet et du consensus qui était parvenu lors du sommet de 1987. Mais les récentes décisions qu'il a prises ont fait en sorte que ça a renié les plus importantes réalisations sur la politique sur le bénévolat en loisir. En effet, cette décision ne tient aucunement compte, Mme la Présidente, des principes, des axes d'intervention privilégiés et des objectifs retenus dans la politique. Comment **peut-on** croire que le gouvernement libéral tient ses engagements alors que cette coupure remet complètement en question une des importantes réalisations du sommet de 1987?

En effet, les coupures annoncées par le ministère auront des conséquences très très importantes sur la structure organisationnelle des fédérations, structure qui, rappelons-le, est le principal soutien des personnes bénévoles. Je ne sais pas, M. le ministre, si on a pris le temps de vous montrer ce document qui avait été produit après le sommet du loisir. Il est très bien fait, il faut l'admettre. C'est un petit bijou de renseignements. Je suis sûre que le ministre aurait intérêt à le relire parce que les décisions que son ministère vient de prendre viennent à **l'encontre** tout à fait de l'orientation qui avait été prise lors de ce sommet.

Est-ce que le ministre est au courant que ce sont 200 000 Québécois et Québécoises qui

donnent de leur temps chaque année, dont la contribution est évaluée à 200 000 000 \$ ? Ce qui se fait bénévolement équivaut à 200 000 000 \$. Je suis sûre que le ministre n'aurait pas 200 000 000 \$ à ajouter à son ministère pour les organismes de loisir et de sport. Est-ce que ces 200 000 personnes verront tous leurs efforts reniés par des coupures injustifiées ? Les membres des conseils d'administration des fédérations devront-ils, en plus de donner de leur temps, payer tous les frais liés à leurs déplacements quand ils doivent assister à des réunions du conseil d'administration ? Les bénévoles devront-ils faire le travail de la quarantaine de permanents qui verront leurs postes abolis à cause des coupures ?

Quand on sait, Mme la Présidente, qu'un permanent entraîne des centaines de bénévoles, ça coûte beaucoup plus cher que ce que le ministre a décidé de couper dans les organismes de loisir. Si c'est un choix qu'il a fait, je pense que le ministre a encore quelque temps pour réviser son choix. Il va perdre énormément plus que ce qu'il croit retenir comme montants d'argent, qui sont de petits montants d'argent pour lui, mais d'énormes montants que va représenter la perte de tous nos bénévoles.

J'aimerais simplement, Mme la Présidente, lui faire remarquer les objectifs qui sont inscrits dans le livre "Politique sur le bénévolat en loisir". Les objectifs sur le bénévolat sont: promouvoir l'importance du rôle social du bénévole dans le loisir au Québec par une mise en évidence de son action et de sa participation; s'assurer, en concertation avec les partenaires concernés, que les bénévoles aient accès à des moyens de formation répondant à leurs besoins et susceptibles de les aider dans les organismes de développement et dans leur secteur d'activité. Mme la Présidente, on ne demandera pas à un bénévole d'aller faire des budgets, d'aller faire de l'administration. Il ne le fera pas, ça. Il va faire du bénévolat dans le sport, dans le loisir qu'il a choisi. On va lui demander d'aller passer...

**La Présidente (Mme Bélanger):** ...Mme la députée de Johnson.

**Mme Juneau:** ...la gratte dans des pistes de ski, et il va y aller avec plaisir, mais le permanent que vous allez leur enlever fera en sorte qu'il n'y en aura plus de bénévoles.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson. M. le ministre.

#### M. Gaston Blackburn

**M. Blackburn:** Mme la Présidente, je veux simplement rappeler à la députée de Johnson que, pour moi, quand on regarde les gens qui sont autour de moi, ce sont des gens du ministère,

bien sûr, et des gens de mon cabinet. Ça démontre l'importance de la démarche que nous faisons ce matin. Ce que je voulais surtout, c'était par là signifier combien étaient grandes les préoccupations du ministère et du gouvernement face à l'ensemble de la problématique et des défis que nous avons à relever. Vous savez, vous parlez du bénévolat, j'ai été l'un de ceux qui en a fait et qui continue d'en faire, et vous en avez probablement fait aussi. Le bénévolat est extrêmement important pour le maintien des **activités** de loisir à travers le Québec pour que, justement, les clientèles qui en ont véritablement besoin puissent en avoir. Il faut donc que cette implication de ces bénévoles continue d'être supportée. Et quand je rencontre, à travers les démarches que je fais et les rencontres d'organismes que j'ai, les athlètes, les entraîneurs, les gens des régions, tous les gens sont unanimes et ils nous appuient de façon enthousiaste. J'aimerais vous rappeler que, lors du Défi sportif 1990, il aurait fallu que vous ayez eu l'occasion de voir les athlètes que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Et, encore là, sur la question du bénévolat, j'aurai sûrement l'occasion, lors des prochaines semaines, des prochains mois, à travers cette nouvelle politique de reconnaissance et de financement, de faire cette démonstration très évidente que le bénévolat va être, non seulement maintenu, mais stimulé à travers tous les milieux.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour parler de cette nouvelle politique de reconnaissance et de financement des organismes de sport, son importance, les objectifs que nous visions et ceux que nous avons atteints. Cette politique, effectivement, n'a pas été le fruit d'un simple **exercice** administratif. Sa mise en place a été précédée de plusieurs études de besoins.

Dès 1986, une étude d'impact économique a été réalisée, afin de connaître la portée des dépenses des fédérations sportives dans l'économie québécoise. La plupart des 53 organismes de sports subventionnés ont collaboré aux travaux de recherche menés conjointement avec le Bureau de la statistique du gouvernement du Québec. Les études et l'analyse des états financiers détaillés des organismes montraient alors un autofinancement de 15 % pour les programmes de soutien à l'excellence et de 57 % pour les opérations régulières. Donc, un autofinancement global de 52 %. En tenant compte de la distribution financière des chiffres de subvention et des dépenses, l'étude économique a montré que le gouvernement dépensait 5 000 000 \$ pour ces organismes, ce qui générerait, spécifiquement dans le cas du sport, 4 200 000 \$ d'impacts économiques directs et presque 4 500 000 \$ d'impacts indirects. Donc, pour chaque dollar investi par le gouvernement pour les fédérations sportives, il y avait une production économique de 2,35 \$.

(10 h 30)

À cela s'ajoutait, dans le domaine du sport,

une contribution majeure du bénévolat, que vous soulignez justement, qui représente, dans ce seul secteur, 76 % du temps consacré aux loisirs en général. Les fédérations sportives démontraient 15 500 000 heures de bénévolat dont on estimait la valeur économique à 155 000 000 \$. Enfin, le programme de soutien financier au secteur du sport montrait un impact de 363 personnes-années et une masse salariale avant impôt de 5 963 000 \$, le tout permettant des retours en fiscalité, parafiscalité et taxes indirectes d'au-delà de 2 000 000 \$ auprès des gouvernements provincial et fédéral.

D'évidence, nous avons fait un choix qui décollait à la fois d'un portrait des enjeux financiers et de la volonté des milieux du sport d'encadrer les modalités et les conditions de financement de l'État. Le ministère a alors entrepris une démarche avec l'ensemble des fédérations, en 1988, visant à revoir sa politique de reconnaissance et de financement. Cette politique a permis de redistribuer d'une façon plus équitable l'enveloppe budgétaire allouée pour le fonctionnement des fédérations sportives subventionnées auparavant sur une base historique. Les fédérations le seront dorénavant sur la base de leur volume d'activités réalisé au cours de l'année. Essentiellement, la nouvelle politique incite les dirigeants des fédérations à augmenter le nombre de pratiquants et la quantité de services offerts dans toutes les régions du Québec; à améliorer l'encadrement direct des athlètes en formant, à l'aide des programmes reconnus, un plus grand nombre de cadres sportifs; à augmenter le nombre de compétitions sportives régies dans la province; à favoriser le développement du sport dans le réseau scolaire et à favoriser le développement de l'excellence sportive. C'est également cet outil qui nous a permis cette année de reconnaître et de refinancer les six nouvelles fédérations sportives pour personnes handicapées.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le ministre. Mme la députée de Johnson.

**Mme Juneau:** Merci.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Excusez-moi. Pardon.

**Mme Juneau:** Houp!

**La Présidente (Mme Bélanger):** M. le député de Vimont.

**M. Benoît Fradet**

**M. Fradet:** Merci, Mme la Présidente. Je voudrais, dans mon allocution, peut-être faire valoir une série d'actions entreprises par le gouvernement libéral visant à améliorer les conditions de pratique des jeunes sportifs et

peut-être même rassurer Mme la députée de Johnson.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle politique du sport rendue publique en 1987, le MLCP a mené une série d'actions visant à améliorer les conditions de pratique. Rappelons que l'un des grands objectifs de cette politique était de recentrer l'action de l'État vers le pratiquant et que le véritable bénéficiaire devrait être le participant. Pour y arriver, la politique proposait trois actions majeures: apporter un meilleur support aux clubs sportifs; deuxièmement, simplifier la structure de sport aux paliers provincial et régional; et, troisièmement, favoriser une meilleure harmonisation entre les différents partenaires, soit le scolaire, le municipal et l'associatif.

Les clubs sportifs québécois constituent la principale assise de développement de nos athlètes. Structure d'accueil du participant, il est le lieu privilégié recouvrant tous les aspects de la problématique du développement des jeunes, accessibilité aux équipements, dépistage de talents, intervention d'entraîneurs, évaluation de l'état d'entraînement, etc. Pierre angulaire du développement de l'athlète, le club sportif doit lui offrir les conditions essentielles à son développement: des plateaux d'entraînement adéquats et, surtout, suffisamment disponibles pour lui permettre un volume d'entraînement qui lui convienne au niveau de la performance où il est rendu; la possibilité de participer à des compétitions relevées qui lui permettront de se mesurer périodiquement à d'autres athlètes de sa catégorie; et, enfin, la plus importante, la disponibilité d'un entraîneur compétent qui saura lui planifier un programme annuel d'entraînement personnalisé, fait sur mesure pour lui.

C'est précisément en fonction de l'importance reconnue au rôle de l'entraîneur dans le développement des jeunes que le programme de soutien aux clubs sportifs a été réorienté ces dernières années. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme doivent désormais servir à l'engagement d'entraîneurs, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. De plus, en 1988, le gouvernement libéral a doublé le budget de ce programme qui est passé de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$. Ces mesures traduisent bien notre volonté d'offrir aux jeunes athlètes le meilleur encadrement possible et de reconnaître l'importance du travail des entraîneurs dans les clubs sportifs.

Au chapitre de la simplification des structures, notons qu'en avril 1988 un nouvel organisme, la Fédération québécoise du sport étudiant, est né de la fusion des trois organismes provinciaux du monde scolaire, soit universitaire, collégial, secondaire et primaire. Également, en juillet 1988, la Corporation Sports-Québec voyait le jour. Ce nouvel organisme, né de la fusion de la Société des jeux du Québec et de la Société des sports du Québec, chapeaute désormais le

sport amateur au Québec.

En provoquant ces deux fusions majeures, le MLCP a réalisé une économie de 500 000 \$ annuellement, qui ont été réinjectés dans les clubs sportifs, les bourses aux athlètes et l'organisation d'événements sportifs au Québec. À ce chapitre, la politique du sport propose aux différents partenaires, soit municipaux, scolaires et associatifs, de mieux harmoniser leurs actions. C'est ainsi que fut mis sur pied, en novembre 1988, une table provinciale d'harmonisation regroupant les trois grands partenaires. Leur premier mandat était de travailler à l'harmonisation des réseaux de compétition. Depuis quelques années, on se questionnait sur la fréquence des compétitions et sur l'incidence d'un calendrier désordonné sur la performance des athlètes.

En octobre dernier, les partenaires de la table ont déposé un projet d'harmonisation des occasions de compétition. Essentiellement, on demandait au MLCP de reconnaître les Jeux du Québec et les championnats scolaires. En novembre, le MLCP a reconnu les deux événements.

Nous pouvons donc dire qu'au cours des deux dernières années de nombreuses actions, comme l'augmentation du soutien aux clubs sportifs et la rationalisation de certains organismes par la fusion et par l'harmonisation de certaines actions, ont grandement contribué à améliorer les conditions de pratique de tous les jeunes sportifs au Québec.

Le gouvernement libéral considère que l'élite sportive est une richesse, d'abord au plan de la réputation et de la fierté du Québec, et, également, quant à l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur la population en général. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le député de Vimont. Mme la députée de Johnson.

#### Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Merci, Mme la Présidente. Je reviens à l'intervention du ministre. Il a fait une philosophie d'ensemble des raisons pour lesquelles il avait pris cette décision-là. Il a dit — en tout cas, ce qu'on en a compris, ce n'est peut-être pas les mots qu'il a dit — ce n'était peut-être un manque de performance, des initiatives peu productives ou des choses comme ça. Mais, en tout cas, ce que je veux savoir concrètement, Mme la Présidente, c'est pourquoi le ministre, cette année, a choisi de couper la Fédération québécoise de camping et de caravanning, par exemple? Pourquoi celle-là plutôt qu'une autre? Je ne sais pas si le ministre est au courant, mais la Fédération québécoise de camping et de caravanning était le maître d'oeuvre d'un congrès international à Bromont en 1992 et dont les retombées prévues sont de 10 000 000 \$. Elle perdrait deux permanents sur cinq. Bromont, c'est ma région, ça aussi. Je ne sais pas si le

ministre en veut à l'Estrie précisément, mais camping et caravanning, ils vont faire quoi, eux, avec l'organisation qu'ils avaient prise en charge et qu'ils devaient mener à bien?

Est-ce que les gens de Bromont seront obligés de fermer boutique parce que, là, le ministre a décidé que camping et caravanning, c'était terminé? Est-ce que le ministre peut nous expliquer la raison pour laquelle il a choisi la Fédération québécoise de la marche? Pourquoi il a coupé Québec à cheval? Quelles sont les raisons du Réseau plein air? Pourquoi Réseau plein air à la place d'une autre fédération? Pourquoi le ministre a coupé la Fédération des agriculteurs du Québec? J'en ai, chez nous énormément, dans mon comté. J'ai plusieurs fermes, plusieurs producteurs agricoles. Pourquoi le ministre a-t-il coupé la Fédération de mototourisme du Québec? Pourquoi a-t-il coupé Vacances-Familles au lieu d'une autre précisément? Je sais bien que les autres attendent leur tour, mais pourquoi, qu'est-ce qui a fait que le ministre a choisi ces fédérations? Il a coupé aussi l'Association des artisans de ceinture fléchée du Québec, la Société des fêtes et festivals du Québec, l'Association pour le jeune cinéma québécois — et on sait combien les jeunes étaient friands de cette association-là — la Fédération des loisirs-danse du Québec, Loisir littéraire du Québec, la Fédération québécoise du loisir photographique, la Fédération québécoise de philatélie. Et, Mme la Présidente, je ne sais pas si je vais vous apprendre quelque chose, mais la Fédération québécoise de philatélie était la seule fédération qui produisait un magazine en français de toute l'Amérique du Nord. Si on leur coupe les vivres, ça veut dire que ça va être les Américains qui vont faire la pluie et le beau temps dans ça. C'est inacceptable. Je voudrais savoir les raisons. Pourquoi a-t-il choisi ces fédérations-là? Pourquoi aussi a-t-il choisi l'Association nationale des téléspectateurs? Pourquoi le ministre a-t-il choisi de couper la tête au Mouvement pour l'agriculture biologique? J'ai aussi une petite démonstration à faire au ministre. Voici la très belle revue — il y a même votre collègue dessus — produite par le Mouvement pour l'agriculture biologique, faite sur du papier recyclé. Je ne suis pas sûr que ça ça, fait partie de l'environnement, mais en tout cas, l'intérieur.

Pourquoi? Pourquoi? Je veux avoir, de façon concrète, les raisons pour lesquelles vous avez coupé l'Association des groupes d'astronomes, la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec, la Fédération des familles-souches québécoises? Donnez-nous des raisons concrètes. Pas de "philosophe", là. Vous l'avez fait tout à l'heure. Le petit bout est fait, là. Faites donc du concret. Dites-nous pourquoi à nous et en même temps aux fédérations nationales du loisir, les raisons pour lesquelles ces 19 organismes-là, cette année, savent que leurs budgets ne sont

pas reconduits et que, d'ici quelque temps, tous les autres vont connaître le même sort. Mais tous les autres, M. le ministre, ils vont avoir le temps de voir venir un petit peu toujours.

Mais eux, leur budget est fait pour cette année. Ils avaient des choses à rencontrer durant cette année, et on n'a jamais eu la possibilité de reprocher à ces organismes de loisir de n'avoir pas tenu leur engagement. Ce sont des organismes qui travaillaient très bien et vous savez que, par le nombre de bénévoles qui étaient inscrits à chacune de ces disciplines, à chacun de ces volets-là...

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson.

**Mme Juneau:** Merci, madame.

**La Présidente (Mme Bélanger):** M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

#### M. Gaston Blackburn

**M. Blackburn:** Merci, Mme la Présidente. Je veux juste dire à Mme la députée de Johnson que ce n'est pas de la philosophie qu'on fait, ce matin. Je pense bien que c'est un exercice qui est extrêmement important. On explique et je pense que c'est important de comprendre que ce que nous faisons comme démarche, c'est bien sûr avec le souci de la transparence et des explications qui vont être données. D'ailleurs, j'ai l'occasion de rencontrer les présidents bénévoles de ces 19 organismes, dès la semaine prochaine, pour leur expliquer. Vous allez convenir avec moi que c'est tout à fait normal que, d'abord, je leur explique à eux le comment et le pourquoi nous en sommes arrivés à cette conclusion.

Ce que je vous rappelle qui est fondamental, qu'il ne faut jamais oublier, c'est que nos clientèles priorisées sont, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes. Donc, ce que ça sous-tend, c'est que ces 19 organismes répondaient moins, au départ, à ces clientèles. Tout à l'heure, Mme la députée, vous vous inquiétiez du bénévolat. Je veux juste vous dire que, cette année, j'ai demandé à mon ministère d'ajouter un montant de 150 000 \$ pour soutenir le bénévolat à travers différentes structures pour que, justement, on soutienne et qu'on fasse la promotion du bénévolat.

Vous vous inquiétiez pour les personnes handicapées. Je veux simplement vous dire, et je vais vous en faire la lecture, les orientations que nous prenons pour effectivement soutenir ces clientèles spécifiques. Parmi celles-ci, nous comptons les personnes handicapées, dont 75 % sont des personnes à faibles revenus. Vous savez sans doute que le nombre de personnes handicapées au Québec est de 700 000 environ, soit près de 11 % de la population québécoise. Ce n'est pas de la philosophie, Mme la députée de

Johnson. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a maintenu son soutien à différents organismes dont la mission principale était de promouvoir et de favoriser l'accès à un loisir de qualité dans un cadre sécuritaire et adapté pour cette clientèle.

En ce sens, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche subventionne déjà, depuis plus de cinq ans, 16 associations régionales de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que l'organisme provincial, soit l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées. Celle-ci regroupe près de 480 associations locales totalisant 200 000 membres. Plus de 4 000 000 \$ ont été attribués au cours de cette période et son assistance financière s'est maintenue tout au cours de ces années. Grâce à sa contribution, qui représente une part importante de leur financement, ces organismes travaillent à procurer à leurs membres des services de formation et, bien sûr, d'éducation et de sensibilisation dans le but de favoriser la prise en charge de leurs loisirs.

Ils collaborent avec ces associations de personnes handicapées à favoriser le développement de leurs loisirs, la pratique d'activités de plein air et de sports, et ceci contribue, vous en conviendrez, à l'amélioration de leurs conditions de vie. Plus de 5000 bénévoles oeuvrent au sein de ces organismes. C'est une force humaine importante, d'autant plus que ces personnes s'impliquent, lors des manifestations d'envergure, notamment, **Multi-sports**, Défi sportif, jeux régionaux, journées de sensibilisation et de promotion, et j'en passe. Cette énergie investie par les bénévoles assure un rayonnement appréciable dans le milieu.

(10 h 45)

Dans le sens des orientations annoncées à l'égard de cette clientèle, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a décidé, pour chacune des trois prochaines années, d'injecter un montant additionnel de 300 000 \$ visant le soutien à des projets régionaux de loisir pour personnes handicapées. Les objectifs qui étaient poursuivis étaient de favoriser la promotion de l'ensemble des activités de loisir pour personnes handicapées auprès des populations locales et régionales, soutenir l'organisation et la réalisation de manifestations régionales de loisir pour personnes handicapées, favoriser la participation de celles-ci à des activités de loisir adaptées à leurs besoins et développer leurs compétences, identifier et mettre en oeuvre de nouveaux modes de financement pour des personnes handicapées à des programmes de loisir favorisant l'accessibilité à tous, susciter leur intégration dans l'organisation de leurs loisirs et accentuer la prise en charge par eux-mêmes de l'utilisation de leur temps libre.

Je tiens à préciser que cette décision répond à des besoins clairement exprimés depuis plusieurs années. Vous conviendrez du bien-fondé de cette décision qui tient compte de

contexte social et qui vise, actuellement, à "prioriser" les interventions du ministère de façon à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de cette clientèle. Le ministère agit donc encore plus auprès de cette clientèle cible spécifique. **Il** contribue davantage à améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la société. **Il** maintient et développe, par l'intermédiaire de ce réseau, l'expertise professionnelle et technique en matière de loisirs pour personnes handicapées. Et, bien sûr, Mme la députée, si c'est ça, la philosophie, on n'a pas le même contenu au niveau du discours.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le ministre. Mme la députée de Bellechasse.

### Mme Louise Bégin

**Mme Bégin:** Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, vous devez sûrement savoir que les jeunes constituent une clientèle privilégiée en ce qui concerne le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Celui-ci leur accorde une attention tout à fait particulière. Dans le but de poursuivre l'action du ministère auprès d'eux, il vient de reconduire le programme d'assistance financière Chantiers de jeunes bénévoles. Pour l'exercice financier 1990-1991, une enveloppe budgétaire de 195 100 \$ sera accordée pour sa réalisation. Rappelons que ce programme rejoint, annuellement, environ 300 jeunes, répartis entre 30 et 35 projets de chantiers. En opération depuis 1982, le programme a généré 246 chantiers et impliqué environ 2200 jeunes adultes.

La formule du programme Chantier de jeunes bénévoles est originale, utile et reconnue internationalement. Elle permet à des groupes de 8 à 12 jeunes de réaliser, sur une période d'environ 4 à 12 semaines, un projet de travail qui doit produire, naturellement, des résultats concrets. Les travaux sont principalement d'ordre manuel: construction, rénovation, restauration ou aménagement paysager; et ils ont toujours une incidence communautaire. Plusieurs chantiers sont en opération actuellement et 18 autres démareront bientôt pour la période d'été. À titre d'exemple, mentionnons la mise en place du Festival de Baie-Comeau, l'aménagement de pistes cyclables à Mistassini.

Ce programme permet aux jeunes de faire des apprentissages utiles à leur développement social et professionnel par un travail bénévole dans le cadre d'une vie de groupe. **Il** permet la création et l'amélioration d'infrastructures, d'équipements et d'activités destinés au public. Les valeurs d'entraide et de service à la communauté véhiculées par la formule de chantiers correspondent à une tradition de la collectivité québécoise.

Dans le but d'assurer une meilleure qualité de l'intervention auprès des jeunes adultes, le ministère a majoré substantiellement quelques

postes de l'enveloppe budgétaire pour l'année en cours. À cet effet, les budgets liés à la structure d'accueil des jeunes, tels ceux pour la nourriture et le loisir sur les lieux du chantier, ont été augmentés. De même, le salaire des animateurs est également réajusté, tenant compte qu'ils assurent une présence active de 16 heures par jour, 7 jours par semaine. Le programme permet à un groupe de jeunes, souvent défavorisés, de faire l'expérience de la réussite, favorisant ainsi leur insertion sociale. **Il** permet également de développer les infrastructures locales en supportant le bénévolat de la communauté. Quant au volet international du programme, il rapproche les cultures québécoise, française, belge et d'autres communautés ethniques qui y participent.

Vous me permettez, Mme la Présidente, à ce stade-ci, de dire quelques mots sur le Mouvement québécois des chantiers. Celui-ci est un organisme à but non lucratif subventionné par le MLCP et il a notamment pour mandat de faire la promotion des chantiers. **Il** agit comme partenaire du MLCP dans la gestion du Programme d'assistance financière au Chantier de jeunes bénévoles. Le mouvement coordonne, entre autres, les activités promotionnelles, le recrutement des jeunes, l'encadrement des animateurs et la sélection des projets de chantiers. **Il** a pour objectif d'offrir aux jeunes l'occasion de jouer un rôle actif dans la transformation d'un milieu de vie collectif. Le ministère peut compter sur un partenaire dévoué, et ses efforts pour faire avancer la cause des jeunes méritent toute notre reconnaissance.

En terminant, soulignons que, malgré une période d'austérité budgétaire, l'État doit poursuivre ses efforts pour offrir des possibilités à des couches de jeunes qui n'attendent que son appel pour manifester leur générosité et leur enthousiasme, caractéristiques qui sont le propre de la jeunesse. Je vous remercie beaucoup, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Bellechasse. Mme la députée de Johnson.

### Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Merci, madame. Mme la Présidente, dans la dernière intervention du ministre, j'ai l'impression qu'il était une heure plus tard dans les Maritimes, parce qu'il m'a répondu sur le bénévolat et sur son énoncé de politique, pendant que je lui demandais concrètement quelles étaient les raisons pour lesquelles il avait coupé les 19 organismes. C'était ça la question. La seule question que j'ai posée concrètement, c'est: Qu'est-ce que ça va faire et pourquoi vous avez coupé ces 19 organismes-là? **Il** m'a dit aussi: Ça va de soi que je leur en parle à eux. **Il** y a une rencontre de

prévue. Mais est-ce que le ministre ne pourrait pas, aujourd'hui, comprendre qu'il aurait été préférable de leur parler avant, de s'asseoir avec ses partenaires du loisir et de leur dire pourquoi il avait choisi ces 19 organismes-là, pour commencer?

Mme la Présidente, je voudrais vous parler aussi d'un autre dossier très important. Parce que le ministre, dans cette révision qu'il a faite, il est clair qu'il abandonne le loisir socioculturel, d'une part et qu'il laisse tomber aussi le Programme des fêtes populaires régionales. Ça, ça coûtait 375 000 \$ pour les deux programmes. C'étaient des programmes extrêmement valables chez nous en Estrie. Je vais vous lire la lettre. Elle est tellement éloquente que vous allez avoir toutes les réponses dans ça. "La Corporation du village culturel de l'**Estrie** est à préparer la 14e édition de cet événement culturel régional **majeur**." Lequel aura lieu cette année dans le beau comté de Mme la Présidente, à Lac-Mégantic, du 28 juin au 1er juillet. "Vous n'êtes pas sans savoir la situation des organismes sans but lucratif qui dépendent souvent en grande partie de subventions gouvernementales pour la réalisation de leurs activités. Le Village culturel de l'Estrie n'y fait pas exception. Quoique autofinancé à près de 85 %, le fonctionnement de notre organisme nécessite aussi une certaine assistance gouvernementale essentielle à la réalisation de la manifestation populaire annuelle qui consacre la poursuite de nos objectifs. Seul événement en son genre au Québec - je le répète, Mme la Présidente, seul événement en son genre au Québec - la réalisation du Village culturel de 1990 de même que la poursuite des activités de la **Corporation** sont pourtant compromises par la décision du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de ne pas reconduire son Programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales. En effet, ce programme représentait un soutien vital à nos activités. Le Village culturel de l'Estrie a toujours eu comme objectif **principal** de favoriser, de promouvoir et de diffuser la pratique de l'activité culturelle de loisirs telle que vécue en Estrie. Nous adoptons cette année de nouvelles orientations dans l'organisation de notre événement, lesquelles, nous le croyons, favoriseront davantage l'atteinte de nos objectifs. **Il** nous semble toutefois évident que l'application de ces orientations et la réalisation des activités qui en découlent dépendent largement d'une certaine assistance gouvernementale." On dit "certaine" parce que ça s'autofinance à 85 %. Le Village culturel de l'Estrie regroupe quelque 500 artistes, artisans et artisans et accueille près de 20 000 visiteurs chaque année. Ces personnes nous viennent de partout en Estrie, et votre comté est toujours bien représenté, Mme la Présidente, comme le mien et comme tous les autres comtés de l'Estrie. "De plus, cet événement transcende largement les limites géographiques des comtés et

fournit une belle occasion de souligner et de fêter l'unité et la spécificité des gens de l'Estrie. Je désire vous assurer de notre grande reconnaissance pour tous les appuis que vous pourrez nous apporter, espérant vous accueillir à ce 14e Village culturel de l'Estrie à Lac-Mégantic." **Il** demande l'appui autant de la présidente, aujourd'hui, vu que c'est dans son comté, que celui de tous les députés ici pour que puisse se continuer cette occasion unique en Estrie et dans tout le Québec.

La Présidente (**Mme Bélanger**): Merci, Mme la députée de Johnson. M. le ministre.

#### M. Gaston Blackburn

**M. Blackburn**: Bien sûr que la députée de Johnson arrive avec une inquiétude particulière pour une activité de son comté et du comté de Mme la Présidente.

**Mme Juneau**: Je m'excuse, ce n'est pas de mon comté, mais de ma région.

**M. Blackburn**: Ce que je vous dis, c'est que, bien sûr, il demeure encore des moyens d'avoir du financement à travers d'autres structures, que ce soit à travers le budget opération "comtés" ou même à travers d'autres moyens qui sont disponibles et que tout le monde connaît.

Je veux juste vous rappeler, Mme la députée, que, tout à l'heure, vous avez eu une inquiétude par rapport aux CRL et je voudrais répondre à votre question. Vous dites: Un peu en retard. Je pense que c'est important de vous l'expliquer. Les conseils régionaux de loisirs se définissent comme des organismes de concertation et de soutien en matière de loisirs. Ils travaillent en relation directe avec la municipalité maître d'oeuvre du loisir, le réseau scolaire et les organismes de loisir du type associatif; bien sûr, le "membership" potentiel est constitué de 1500 municipalités, de 350 organismes scolaires et d'environ 1600 associations régionales de loisirs. Leur existence remonte à la fin des années cinquante. L'enveloppe budgétaire consacrée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour eux est de l'ordre de 3 400 000 \$ annuellement.

Lors du sommet du loisir, en mars 1987, les partenaires du loisir ont fait consensus sur un ensemble de propositions relatives à la reconnaissance et au financement des conseils régionaux de loisirs, des CRL. Les résolutions indiquaient, entre autres, que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reconnaisse le conseil régional de loisirs comme l'instance régionale de concertation et de soutien.

**Il** est entendu que, dans toutes les régions administratives du Québec, il devra y avoir une structure régionale de concertation et de soutien. Pour être reconnu comme une structure régionale

et de concertation, le conseil régional de loisirs devra percevoir l'appui d'au moins 50 % des intervenants dans chacune des trois catégories membres: les associations, les organismes et les structures de service de portée régionale, les municipalités ou leurs mandataires, les organismes scolaires, dans la mesure où ils respectent les spécificités de chacun.

L'essentiel de la politique actuellement en force fut agréé par nos grands partenaires du loisir, dont l'UMQ, l'UMRCQ, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le Regroupement Loisir Québec, Sports-Québec et la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec. Les nouveaux critères de reconnaissance et de financement des CRL se résument à ceci. Pour être reconnu comme une structure régionale de soutien et de concertation de loisirs, un CRL devra recevoir l'appui d'au moins 50 % des intervenants dans chacune des catégories suivantes: les municipalités, les organismes scolaires, les associations et organismes de structure, de support de services à portée régionale. De plus, les municipalités ou leurs mandataires devront occuper la majorité absolue des sièges au conseil d'administration de la structure régionale. Les CRL qui seront agréés par les trois catégories de membres devront l'être sur la base des nouvelles régions administratives décrétées par le gouvernement du Québec en 1987.

Quant au modèle de financement des CRL, il a été révisé en profondeur afin de normaliser les subventions. Il est fondé sur les cinq variables suivantes, et les pourcentages se réfèrent à la part de l'enveloppe globale qui y est consacrée: la taille de la population, 25 %; la grandeur du territoire, 15 %; le nombre de municipalités, 30 %; l'indice de richesse foncière, 15 %; et le nombre de membres affiliés, 15 %. Les éléments de cette politique sont donc la résultante d'un processus poursuivi avec les CRL, les partenaires et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui visaient à introduire une rationalisation au niveau des mécanismes de reconnaissance et d'attribution de l'assistance financière des CRL (11 heures)

Dans le contexte d'un effort de rationalisation sans précédent au Québec, le monde du loisir devait revoir ses modes de fonctionnement dans le but de répondre aux besoins exprimés par la base, tout en faisant face à certaines restrictions budgétaires. Nos CRL étant situés au coeur de l'action en région, il nous a été possible de maintenir notre contribution financière tout en leur demandant de hausser leur part d'autofinancement dans le but de faire face aux nouveaux besoins en matière de loisirs. Cette consolidation de l'approche régionale en matière de loisirs fut réalisée en très étroite collaboration avec nos partenaires principaux. C'est dans cet esprit que nous pouvons parler de nouveau départ pour ces

derniers, dans la mesure où l'effort de concertation au plan régional sera décuplé avec la venue de nouveaux membres et le niveau de concertation manifesté ces derniers temps. Un maillon de plus est consolidé dans notre volonté de faire des régions du Québec et des collectivités locales des partenaires à part entière en matière de loisirs. Donc, j'espère que ça vous rassure, Mme la députée de Johnson, sur nos orientations en matière de financement au niveau des CRL.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le ministre. M. le député de Hull.

**M. Robert LeSage**

**M. LeSage:** Merci, Mme la Présidente. J'écoute depuis environ une heure les allocutions de la députée de Johnson. Il me semble que, pour la députée de Johnson, il y a seulement une région au Québec. Je m'excuse, il y a plusieurs régions au Québec. Je peux comprendre ses frustrations de voir le ministère qui s'est donné de bonnes orientations, qui sait budgéter, qui sait manoeuvrer dans le cadre des finances publiques, ce que son parti politique n'a jamais su faire lorsqu'il était au pouvoir. Moi, je me félicite. J'abonde dans le même sens que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Dans ce sens-là, Mme la Présidente, j'aimerais vous entretenir ce matin de la délégation de gestion dans les parcs. En vertu de la politique sur les parcs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est engagé à associer les Québécoises et les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs. Il a développé une très bonne expertise dans ce domaine. Depuis quelques années, le ministère a accéléré la délégation de gestion dans les territoires qu'il gère, notamment dans les parcs. Parallèlement à ceci, d'autres formes de partenariat ont aussi été encouragées par le ministère. À titre d'exemple, la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre a reçu depuis quelques années des subventions totalisant la somme d'environ 3 000 000 \$.

Pour en revenir à la délégation dans les parcs, elle a pris plusieurs formes. Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le ministère a conclu 81 ententes contractuelles avec des tiers concernant la gestion d'activités et de services dans les parcs, soit 24 contrats de concession, 31 contrats de services, 6 contrats de location, 6 protocoles d'entente, 12 baux et 2 conventions.

J'aimerais attirer votre attention, Mme la Présidente, sur une forme particulière d'association du public à la vie des parcs. En effet, de plus en plus de gens se joignent aux entreprises privées traditionnellement impliquées dans les parcs via les concessions et les contrats de services, d'autres partenaires tels les organismes sans but lucratif, les établissements d'enseignement et des bénévoles. Tout en maintenant des

liens privilégiés avec les premiers, le ministère cherche actuellement à développer des moyens efficaces pour améliorer et maintenir la collaboration de ces derniers partenaires. En 1989, près de 50 organismes différents sans but lucratif ont participé à la vie des parcs du Québec. Plus de la moitié de ces partenaires provenait de la région immédiate de chacun des parcs.

Parmi ces organismes, il y a des groupes de pression ou de consultation, bien sûr. Ils sont importants, car ils enrichissent les débats et les réflexions d'un son de cloche parfois différent et apportent des idées nouvelles ou des préoccupations régionales. Cependant, l'ensemble de ces partenaires sans but lucratif interviennent principalement dans la gestion des activités et des services.

D'une manière ou d'une autre, Mme la Présidente, le ministère reconnaît l'apport indispensable de ces organismes dont le dynamisme repose essentiellement sur le bénévole. Des mécanismes sont d'ailleurs prévus à l'intérieur du plan d'action de la politique sur le bénévolat récemment déposé, afin de valoriser le travail des bénévoles dans les parcs du Québec. Des rencontres d'information et des mécanismes de reconnaissance seront initiés dès l'automne 1990 dans chacune des régions concernées. Ce sera l'occasion pour échanger avec ces partenaires sur leurs besoins et les modalités de collaboration et sur tout autre sujet qui pourrait favoriser une plus grande participation du milieu à la vie des parcs dans le cadre du respect de leur raison d'être.

Je rappellerai ici, Mme la Présidente, les principes que le ministère tient à respecter ou à sauvegarder dans le cadre de la délégation de gestion dans les parcs québécois. Le ministère est responsable de la poursuite des objectifs énoncés dans la Loi sur les parcs. À titre d'exemple, le ministère est responsable d'assurer un développement harmonieux et surtout d'intégrer des activités et services offerts dans les parcs en subordonnant ceux-ci à la préservation et à la conservation du milieu naturel. L'identité du réseau gouvernemental des parcs doit être maintenue, préservée et développée. Le ministère continuera donc à viser le maintien des standards qu'il a lui-même mis en place et développés au cours des années dans ce réseau.

De façon générale, tous les Québécois et Québécoises pourront bénéficier de l'accès aux sites exceptionnels et aux milieux naturels de qualité qu'offrent les parcs. De ce qui vient d'être énoncé, les résultats concrets sont anticipés par la délégation de gestion dans les parcs. J'en nommerai ici quelques-uns: la rationalisation maximale des ressources qui sont mises à la disposition du ministère; le maintien de l'accessibilité aux territoires, aux activités et aux services délégués; la satisfaction de la population en général sur la délégation. Ce qu'il faut comprendre ici, Mme la Présidente, c'est que le

ministère ne privatise pas ses territoires. Il ne le cède pas à d'autres. Il en demeure **propriétaire** et est responsable de tout ce qui s'y passe. Le ministère fixera les orientations, coordonnera et garantira la qualité des activités et des services qui sont offerts dans les parcs. À titre d'exemple, le ministère élabore les plans de gestion...

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le député de Hull, malheureusement...

**M. LeSage:** ...et les partenaires doivent lui soumettre pour acceptation leurs plans d'exploitation.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le député de Hull.

**M. LeSage:** Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Mme la députée de Johnson.

#### Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Merci, Mme la Présidente. Une simple petite correction pour le député de Hull. Il dit que je parle seulement de ma région. Premièrement, un député, c'est assez fier pour parler de sa région et, deuxièmement, j'ai bel et bien mentionné que le Village culturel de l'Estrie était le seul événement du genre au Québec. Si les gens de l'Estrie sont dynamiques plus que dans Hull, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? C'est ça la situation.

Mme la Présidente, le ministre ne m'a pas répondu tout à l'heure sur la question que je lui ai posée. Il est en train de prendre les mêmes tendances que son chef. On lui pose une question exacte et précise sur un volet quelconque, il répond: Il fait beau dehors, il pleut, ou bien je vais sortir dans cinq minutes. Mais ce n'est pas ça que je lui ai demandé. Je lui ai demandé si vraiment il abandonnait totalement le loisir socioculturel, si vraiment il tiendrait sa tête en fait d'abandonner le Programme des fêtes populaires régionales. C'était 375 000 \$ pour les deux programmes. Il ne m'a pas répondu. Il a dit: Ils iront dans PADEL Belle affaire! Ils iront dans PADEL il n'y a presque rien dans PADEL. Je le lui ai dit tout à l'heure. Pour moi, il est nerveux et il ne comprend pas ce que je lui dis. Mais, en tout cas, pour PADEL, il n'y a presque rien cette année. Le ministre le sait très bien. Les gros montants de PADEL sont passés dans les sommets, et encore, et les municipalités, après le croc-en-jambe que le gouvernement libéral leur a fait, je ne crois pas qu'elles puissent faire en sorte de faire vivre tous ces organismes-là.

Le ministre a parlé aussi des budgets des conseils régionaux de loisirs. Il nous a parlé de ce qui s'y passait avant. On le sait, on le

connaît, on est tout à fait au courant. C'est une perte de temps de nous avoir dit ça. On est tous au courant et les conseils régionaux de loisirs sont tous au courant aussi de la politique. Mais il s'est bien gardé de dire que c'était la politique après 1992. Moi, je ne l'ai pas entendu dire que c'était après 1992. Les organismes régionaux de loisir, ils savent qu'il y a - je vais dire le mot anglais, un "deadline" - une date précise de 1992. Ils ne savent pas si ça va être la date sur leur épitaphe, parce qu'ils vont mourir en 1992. C'est ça qui est la question. Est-ce qu'après 1992, ces beaux critères-là qui existent déjà, est-ce ça que vous allez leur demander après 1992? Est-ce qu'ils peuvent croire qu'après 1992, ils vont encore faire en sorte de donner des services à la population parce que les conseils régionaux de loisirs, c'est près de la population? Ce sont des gens qui s'occupent de tout le monde dans le loisir. Ils sont près des gens, ils sont près du peuple. Ils veulent savoir si, après 1992, vous allez leur donner assez de financement pour continuer à oeuvrer dans la population. C'est ça qu'ils veulent. Vous n'avez pas répondu. Vous m'avez dit: Bon, c'est ça, c'est ça, c'est ça. Je veux savoir aussi si la nouvelle politique énoncée le 25 avril dont le ministre disait: On va y aller par projet... Combien de projets va-t-il y avoir? Quelles en seront les modalités? Est-ce que les bénévoles vont passer leur temps à remplir des papiers et des formulaires et est-ce que ces fonctionnaires vont passer toute l'année à étudier et à évaluer les projets présentés par les gens du milieu? Vous n'avez répondu à aucune de ces questions-là, aucune.

Je vous questionne sur une telle affaire et vous me répondez sur toute autre affaire, sur des critères existants. Ça n'a pas de bon sens. C'est un fouillis indescriptible. Vous ne répondez pas à la question. Ce n'est pas drôle de faire une interpellation avec un ministre qui se promène et qui valse de gauche à droite. Ça n'a pas de bon sens.

Comment est-ce que ça va se faire? C'est ça qu'on veut, des réponses précises. Est-ce qu'il y aura des négociations? Est-ce que ça sera parce qu'un organisme est membre du Parti libéral qu'il va avoir des subventions? Est-ce que ça va se baser sur des projets? Est-ce qu'on va demander aux bénévoles de ne jamais avoir la certitude que leurs projets vont être acceptés? Est-ce qu'ils vont travailler comme ça sans jamais savoir ce qui va leur pendre au bout du nez? Ça n'a pas de bon sens. Le ministre disait: On veut avoir beaucoup plus de performance. Bien, ce n'est pas de la performance qu'il va avoir comme ça; les gens vont passer leur temps à remplir des formulaires et à préparer des projets pour se faire dire: Ça ne fonctionne pas, ou bien on n'a plus d'argent. Wo! Ce n'est pas ça qu'on veut savoir. On veut avoir des choses concrètes.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Je regrette, Mme la députée, vous avez dépassé de 22 secondes.

**Mme Juneau:** Oui, je vous remercie, Mme la Présidente. Je m'excuse.

**La Présidente (Mme Bélanger):** M. le ministre.

#### M. Gaston Blackburn

**M. Blackburn:** Alors, Mme la Présidente, je voudrais juste dire à la députée de Johnson que ce que j'espère et ce que je souhaite, c'est d'être capable de durer aussi longtemps que mon chef. Je pense que c'est important. Il a souligné ses 20 ans de vie politique il y a une semaine ou deux, et c'est important de le rementionner ce matin. J'ai raison d'être fier de lui.

Pour ce qui est des CRL, je pense que j'ai été très clair et ce qui me surprend, c'est de voir la réponse de la députée ou l'interprétation qu'elle en fait. Elle n'a pas compris du tout, si je comprends bien, ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est que, pour les CRL, il y avait une politique qui était établie jusqu'en 1992. Les CRL ont accepté - j'ai répondu, mais là, je rajoute pour vous faire encore plus comprendre - en assemblée générale, l'adoption de la nouvelle politique, et, pour une première fois, les critères étaient clairs et connus de tous. Je pense que ça peut difficilement être plus clair que ça, Mme la députée de Johnson. Ce que nous faisons, c'est que nous travaillons avec l'ensemble de nos partenaires.

J'aimerais revenir sur un élément important, je pense bien. Tout à l'heure, mon collègue, le député de Hull, est intervenu sur la question de la délégation de gestion dans les parcs, et, moi, j'aimerais parler du développement que le gouvernement va faire au niveau des parcs, comme activités extrêmement importantes et accessibles au niveau des loisirs, pour les familles, pour la majorité des Québécois. Donc, les Québécois bénéficient actuellement d'un réseau de 16 parcs qui sont naturels, bien sûr. Le moment me semble particulièrement approprié pour faire le point sur le développement de ce réseau extrêmement important.

La "priorisation" qui a été faite au cours de la revue de programmes a permis de réallouer les ressources budgétaires. Un des secteurs qui ont bénéficié de cette réallocation est celui des parcs, secteur auquel notre gouvernement est particulièrement sensible. Au niveau de la mise en valeur, c'est-à-dire au niveau du développement, le budget consacré aux parcs a connu une amélioration marquée, dépassant d'environ 2 000 000 \$ le niveau de participation de l'an dernier. Cette augmentation permettra d'accélérer le rythme de développement des parcs existants. Le parachèvement est important, car le réseau

des **parcs** joue un rôle de premier plan au niveau des régions, au niveau de la conservation du patrimoine naturel et de l'éducation du milieu naturel. Il joue aussi un rôle majeur au niveau du loisir de plein air, car il constitue le lieu privilégié pour la pratique d'un grand nombre d'heures d'activités récréatives dans un milieu naturel protégé. Le réseau des parcs apporte également une contribution importante au niveau du développement économique régional. Vous êtes très sensible et on l'est aussi. Les parcs, en effet, représentent des éléments significatifs de l'offre touristique des diverses régions.

On peut enfin souligner aussi la contribution significative du réseau des parcs au développement durable. En effet, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement insiste sur la nécessité d'établir un réseau d'espaces protégés. Voici quelques exemples parmi les plus importants des travaux qui seront réalisés cette année dans les parcs. Le **parc** du **BIC**. Le budget de cette année permettra de doter le **parc** d'un équipement de première importance, soit le centre d'accueil et d'interprétation; un budget de 700 000 \$ a été affecté à cette fin pour l'année **1990-1991**. Cet équipement majeur permettra d'assurer un accueil adéquat aux visiteurs de ce parc situé dans un des principaux axes touristiques de la province. Il permettra surtout de faciliter une meilleure connaissance des ressources naturelles et historiques du **parc** et du fleuve Saint-Laurent en bordure duquel il est situé.

(11 h 15)

Avec ce centre d'accueil et d'interprétation, l'aménagement du **parc** aura atteint une masse critique lui permettant de jouer véritablement son rôle de **parc** provincial.

Au **parc** Miguasha, une somme de 1 000 000 \$ permettra de compléter dès cette année la construction d'un centre d'accueil et d'interprétation. Cet équipement important est particulièrement vital dans un **parc** comme celui de Miguasha, justement où la vulgarisation scientifique joue un rôle prépondérant. La dimension réduite du parc empêche, en effet, la pratique de la panoplie d'activités de plein air que l'on retrouve dans les autres parcs du réseau. Signalons enfin que le centre d'interprétation sera ouvert à temps pour le congrès mondial de la paléontologie qui se tiendra à Miguasha en 1991.

Le **parc** du Saguenay. Un budget d'environ 500 000 \$ sera affecté en 1990-1991 à l'aménagement du **parc** du Saguenay. Une partie de ce budget sera affectée à l'amorce de la mise en valeur du secteur Tadoussac, l'autre secteur majeur du **parc**, celui de la rivière Éternité, étant déjà en bonne partie aménagé.

On voit donc que le dossier des parcs progresse d'une manière intéressante. L'importance accrue que prend aux yeux de la population en général la protection du milieu naturel

est donc prise en compte et continuera de l'être au cours des années à venir.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le ministre. M. le député de Lotbinière.

**M. Lewis Camden**

**M. Camden:** Merci, Mme la Présidente. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche intervient dans les réseaux d'hébergement sociotouristiques pour assurer le maintien et le développement d'un patrimoine qui contribue à rendre accessibles à tous les groupes de la société ces lieux de plein air et de vacances.

Le ministère supporte financièrement les réseaux des camps de vacances pour jeunes et pour personnes handicapées, les réseaux des camps familiaux, les bases de plein air, les auberges de jeunesse. De 1984-1985 jusqu'en 1989-1990, 22 200 000 \$ ont été injectés dans les réseaux uniquement par le Programme de soutien aux réseaux d'hébergement. Au cours de cette période, le ministère a été constamment préoccupé par le souci de s'acquitter de sa mission en ajustant ses interventions aux besoins du milieu et à la conjoncture. Des efforts financiers et techniques, conjugués à ceux des personnes des bases de plein air, ont permis de mettre en place un réseau de 19 établissements dont la qualité des immobilisations et des services est aujourd'hui reconnue à travers tout le Québec et recherchée par les Québécois et les Québécoises.

Pour y arriver, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a contribué pour presque 15 000 000 \$ d'investissements dans les immobilisations. Un programme de soutien au fonctionnement a également été prévu jusqu'à ce que le réseau ait atteint la maturité et la notoriété nécessaires pour devenir autonome. Après une période de discussions et d'ajustements, le ministère a trouvé un terrain d'entente avec ses partenaires portant sur les modalités du retrait graduel des subventions de fonctionnement.

L'an prochain, après une période d'ajustement de cinq ans, les bases de plein air atteindront l'autosuffisance au plan des opérations. Le gouvernement continue cependant à les supporter dans leur développement par le biais du programme PADEL et, également, en collaboration avec l'OPDQ dans le cadre des conférences socio-économiques.

À l'époque où les auberges de jeunesse étaient très populaires, le gouvernement du Québec a supporté très généreusement leur mise en place, aidant ainsi les organismes à acquérir des établissements et supportant très largement leurs coûts d'opération. C'est 4 300 000 \$ qui ont été versés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à ces établissements pendant cette période. Après un certain temps, le

ministère a jugé nécessaire d'ajuster son intervention au contexte, ce qu'il a fait encore une fois en concertation avec ses partenaires. Vers le milieu des années quatre-vingt, l'aide au fonctionnement fut graduellement modifiée pour être axée sur les remboursements hypothécaires et la conformité aux normes et, par voie de conséquence, à ses immobilisations. Chaque année, une somme de 150 000 \$ est réservée à cette fin.

En regard de la mission ministérielle, les camps pour jeunes, les camps pour personnes handicapées et les camps familiaux revêtent une importance toute particulière. Ces réseaux représentent plus de 250 établissements qui offrent, partout à travers le Québec, des services d'hébergement, de restauration, d'animation favorisant l'épanouissement personnel, la détente et la découverte de la vie communautaire.

Les jeunes et les adolescents composent 70 % des clients des camps de vacances. Le nombre de personnes âgées est en croissance et atteint 5 % des usagers. Il y a 15 établissements qui accueillent des personnes handicapées; ceci représente 8 % de l'ensemble de la clientèle des camps de vacances. On dénombre enfin 27 camps familiaux, dont 23 sont aidés financièrement par le ministère. Cette clientèle familiale provenant de milieux modestes, en très grande partie, représente 15 % de tous les usagers des camps de vacances. Pour la période estivale seulement, ces réseaux répondent aux besoins de presque 300 000 personnes, ce qui représente 1 500 000 jours-activités. Ces établissements **génèrent** des retombées sociales et économiques très importantes. Leur chiffre d'affaires est estimé à environ 50 000 000 \$ pour l'été seulement, et ils créent autour de 600 emplois permanents et plus de 6000 emplois saisonniers, en grande partie occupés par des étudiants.

Dans 85 % des cas, ces établissements sont administrés par des organismes sans but lucratif dont la moitié bénéficie de subventions du ministère. En 1989-1990 seulement, ils ont reçu 1 600 000 \$ à titre d'aide de fonctionnement; 1 400 000 \$ pour des travaux de mise aux normes et des immobilisations, et 200 000 \$ pour la préparation de plans directeurs. De concert avec ces **établissements**, le ministère recherche les moyens qui seront les plus **efficaces** pour assurer leur **développement** dans le respect de leur mission auprès de leur clientèle. Le ministère collabore de plus en plus à la réalisation et à la diffusion de répertoires d'information et supporte, de diverses façons, des opérations de promotion comme la participation à des **expositions** de niveau national et **régional**. Il réalise également des projets de recherche sur des sujets qui touchent directement l'organisation.

La Présidente (Mme Bélanger): Merci, M. le député de Lotbinière. Mme la députée de John-

## Mme Carmen Juneau

**Mme Juneau:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Mme la Présidente, vous avez vu un bel exemple de la dernière réponse du ministre à ce dont je vous avais fait part juste avant. On le questionne sur quelque chose et il répond sur d'autre chose. Je lui avais demandé quelles étaient les modalités... Est-ce qu'il y aurait des négociations? Combien de projets spécifiques? Et ainsi de suite. **Il** m'a répondu sur le développement durable des parcs. **Il** faut le faire. Ça vous donne exactement ce que je vous ai dit. Mme la Présidente, quand il parle de développement durable, ça, ça en était un développement durable. Ça faisait partie du Mouvement pour l'agriculture biologique. Ça en était un **développement** durable que vous avez mis à la poubelle. Ça n'a pas de bon sens. La Fédération **des** sociétés d'horticulture et d'écologie, ça fait partie de ce dont vous venez de faire un bel éloge, et vous l'avez laissé tomber. Ça n'a pas de bon sens.

Premièrement, vous ne répondez pas aux questions. Deuxièmement, vous philosophiez encore sur le développement durable pendant que, d'une main, vous développez et, de l'autre main, vous coupez le cou. Mme la Présidente, là, je vais lui parler de Jeunes Volontaires. Je ne sais pas s'il va me répondre sur l'évolution des jardins botaniques. Je ne le sais pas. En tout cas, je vais vous parler de Jeunes Volontaires parce que les raisons pour lesquelles le ministre a décidé de couper Jeunes Volontaires, il avait annoncé... Sa sous-ministre, Mme Desrochers, avait écrit, dans un premier temps, aux gens qui s'occupaient de Jeunes Volontaires, aux agents de **formation** et à tout le monde qu'ils pouvaient aller de l'avant, que c'était reconduit, et ainsi de suite.

Tout à coup, un revirement complet. Les raisons que le ministre a invoquées, c'est qu'il y avait l'équilibre budgétaire et qu'il y avait 45 % du budget qui servaient à l'administration. Je voudrais qu'on se rappelle que le ministre comptabilisait, dans les 45 %, les sommes allouées pour le travail **des** agents de formation. Les agents **de** formation étaient considérés au même titre que les crayons, les effaces et le papier. **Il** faut le faire. 45 %, ça englobait **tout** ça. Ce sont les raisons pour lesquelles il dit... Je me souviens très bien des questions qu'on avait posées en Chambre, où le ministre disait: On va donner plus d'argent aux vrais, aux gens, aux jeunes qui se prévalent du programme. On va mettre moins d'argent dans tout le reste, dans l'administration, et ainsi de suite.

Premièrement, je pense que c'est insultant pour les agents de formation de se faire considérer dans la même catégorie que la papeterie et l'ensemble **de** ce dont peut avoir besoin un programme comme celui-là. Et le ministre sait très bien combien le programme Jeunes Volontaires a été positif. Et je me souviens aussi de

lui avoir dit qu'avant d'entrer en politique, c'était un homme d'affaires et je pense que, quand il y a un produit qui se vend bien, tu ne le retires pas de dedans ton magasin. Au contraire, tu le mets en évidence et tu essaies de l'embellir et de l'offrir à la population. Mais non, H n'a pas compris ça dans le même sens.

Le 19 avril, le ministre, toujours bien, avec toute les pressions que les gens du milieu ont faites, a décidé de remettre une "programmette". Ça ne ressemble pas du tout au programme Jeunes Volontaires qu'on connaissait bien et qu'on appréciait aussi beaucoup. Est-ce que vous croyez que ça a une commune mesure, quand il y a une diminution de budget de 8 000 000 \$ à 3 500 000 \$? Au lieu d'avoir 90 professionnels en formation, il va y avoir 16 "supermen", 16 superagents provenant probablement de ses fonctionnaires ministériels. Je ne dis pas que ce ne sont pas des gens compétents, mais je dis que ça n'a pas de commune mesure avec ce qu'on avait. 16 supercomités, à quatre rencontres par année, qui remplacent 90 comités locaux de bénévoles, avec 12 rencontres par année, l'élimination, aussi, des 24 à 29 ans, soit 50 % de la clientèle, l'abolition du volet "pré-entrepreneurship", et j'en passe. Mme la Présidente, ça n'a pas de commune mesure avec le programme Jeunes Volontaires. Et le ministre sait très bien que le programme Jeunes Volontaires était très efficace. Nous avons reçu des piles à peu près de cette hauteur-là. J'en avais d'ailleurs amené aux engagements financiers. J'avais lu quelques lettres de jeunes qui s'en étaient prévalus. Et grâce à ce programme de réinsertion sociale, les jeunes avaient repris confiance en eux; ils étaient retournés sur le marché du travail; ils avaient créé leur propre entreprise. Ça n'a pas de bon sens qu'on arrive avec une "programmette" comme celle-là.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson. M. le député de Chauveau. Non, excusez-moi. M. le ministre.

#### M. Gaston Blackburn

**M. Blackburn:** Merci, Mme la Présidente. Est-ce que le programme, Mme la députée de Johnson, était fait pour les jeunes, oui ou non? Je pense que c'est important. J'ai confirmé, tout à fait dernièrement - et vous êtes parfaitement au courant - que le programme était maintenu, et non seulement maintenu, mais qu'on en assurait maintenant la permanence, ce que vous n'aviez pas fait depuis 1982. Je pense que c'est quand même important. Et j'aurai sûrement l'occasion, lors de la défense des crédits, de vous donner encore de plus amples informations. Je vous répète que ma préoccupation première, c'était les jeunes d'abord parce que c'est fondamental sur la réflexion que nous avons faite et le cheminement que nous avons apporté. Je peux

vous assurer que les jeunes, dans le nouveau programme, dans le programme Jeunes Volontaires, vont avoir l'encadrement qu'il faut pour pouvoir réaliser leurs objectifs.

J'aimerais revenir sur un élément important. Vous vous souvenez qu'on parle des clientèles: les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. J'aimerais souligner un élément important d'un programme que nous allons non seulement maintenir, mais promouvoir pour que, justement, les personnes âgées puissent en bénéficier. Et je vous répète, Mme la députée de Johnson, que toutes les questions que vous pourrez me poser sur le programme Jeunes Volontaires trouveront réponse en quantité et en qualité lors de la défense des crédits; n'ayez crainte en aucune façon, Mme la députée.

Alors, je viens sur la question de mon programme de soutien de la pratique d'activités physiques pour les personnes aînées. Le vieillissement de la population québécoise est une des tendances sociales les plus importantes de notre époque. Actuellement, le Québec compte 650 000 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 10 % de la population totale, et ce groupe d'âge augmentera de 15 % encore, au tournant du siècle, et à 27 %, en l'an 2031. La croissance rapide de la taille de la population âgée s'accompagne de préoccupations grandissantes à propos des coûts des soins de santé. En 1987, par la signature d'une convention, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Association des hôpitaux du Québec et le réseau des 32 Départements de santé communautaire s'associaient au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour renforcer l'actuel programme **Kino-Québec**. En 1988, le programme Kino-Québec cible les aînés comme clientèle prioritaire et décida de s'attaquer au segment des aînés autonomes regroupés qui représente environ 20 % de la population totale de 55 ans et plus, soit 250 000 personnes, un partenaire de choix.

La Fédération de l'âge d'or du Québec, la FADOQ, inquiète, bien sûr, du niveau élevé de sédentarité de ses membres, accepta de se joindre à Kino-Québec pour élaborer, promouvoir et implanter le programme Vie active auprès de ses 1800 clubs qui regroupent environ 180 000 aînés. Vie active est un programme d'activités physiques qui se réalise en groupe, avec la possibilité d'un suivi individuel. Ce programme se présente sous la forme d'une pause exercice de 15 minutes animée par un ou plusieurs bénévoles recrutés à même un groupe d'aînés, suite à une formation de base et à une supervision continue par un éducateur physique. Ces animateurs bénévoles offriront, au moins une fois par semaine, la période d'activités physiques auprès de leur groupe.

J'aimerais vous parler des résultats, bien sûr, de ce programme Vie active. Deux ans après le début de l'implantation du programme, et ce, sur une base volontaire des 32 DSC, le bilan est

impressionnant: 30 DSC sur 32 ont réussi à s'associer des partenaires locaux pour implanter Vie active dans leur territoire; 90 conseillers Vie active ont été formés; 2000 aînés ont été formés et animent actuellement le programme Vie active d'environ 800 regroupements d'aînés. Environ 40 000 aînés bougent présentement au rythme de musique de Vie active. Mais l'élément le plus important, le plus impressionnant du bilan est, sans contredit, la quantité et la qualité des partenaires locaux associés à Vie active dans l'ensemble du Québec.

(11 h 30)

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec ses partenaires du monde de la santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux et, bien sûr, l'Association des hôpitaux du Québec et le réseau des 32 participants de santé communautaire, poursuivra et intensifiera son action auprès des clientèles des aînés. À cet effet, **Kino-Québec** vient tout juste de déposer son plan d'action triennal dans lequel on peut lire les deux objectifs d'impact suivants: d'ici 1993, rejoindre au moins 100 000 aînés, d'ici 1993, rejoindre au moins 75 000 aînés autonomes non regroupés par des programmes mis en place par Kino-Québec. Vivre en santé, être autonome dans les gestes quotidiens et être utile à la société, voilà les trois éléments essentiels qui constituent la vie des aînés.

La Présidente (Mme Bélanger): Merci, M. le ministre. M. le député de Chauveau.

#### M. Rémy Poulin

M. Poulin: Merci, Mme la Présidente. Je suis fier de me joindre ce matin à mon ministre et à mes collègues justement pour écouter ce que la députée de Johnson peut nous dire. J'ai l'impression qu'elle sort du Pôle Nord après les quatre mois de noirceur.

Quand on regarde ce matin l'interpellation et que j'écoute la députée qui nous parle de **performance**, je voudrais juste vous raconter une anecdote, justement, sur l'implication du gouvernement qui va à la base et qui travaille avec les performants. En 1978 ou 1979, je ne peux pas vous dire la date exacte, du temps, c'était le haut-commissariat aux loisirs. On avait rencontré justement le ministre, les simples bénévoles des régions. Et ce qu'on voulait, c'est qu'on avait demandé justement, de nous donner de l'argent, mais pas à la Fédération, à la base, à chaque région. Et, du temps, on se souviendra ce que vous aviez fait, de votre côté, c'est le haut-commissariat qui donnait à la Fédération du hockey du Québec, mais pas à la base. Il fallait aller demander nos budgets en haut. Quand vous parliez d'administration tantôt, c'est ça qu'on veut, vous dire. C'est ça qu'on veut vous rappeler.

La députée voudrait que nous poursuivions

une politique de financement aveugle et sans égard aux besoins réels de nos citoyens. C'est justement une analyse extrêmement serrée et sérieuse des besoins des contribuables qui amène le gouvernement libéral à nous dire aujourd'hui quand... La députée de Johnson quand elle administre son discrétionnaire, avec toute la sagesse que je lui dois, doit justement regarder ces organismes - parce que vous en avez plusieurs dans votre comté, c'est un grand comté comme le mien - et quand on regarde à qui on donne, on regarde les performants. On regarde ceux qui sont dans le milieu, où ça touche le plus de monde et on essaye de toucher à tous les groupes aussi de nos citoyens. Mais je me demande si vous faites la même chose avec les groupes anglophones que vous avez dans votre coin quand vous analysez le discrétionnaire, madame. Non, non. On va parler de tous les groupes. Quand on regarde les gens dans le milieu. Quand on regarde la société québécoise.

Comment la députée de Johnson et ses collègues du Parti québécois **peuvent-ils** s'opposer à ce qu'un gouvernement responsable identifie les jeunes, les aînés de notre société et les personnes handicapées comme étant maintenant nos clientèles prioritaires et auxquelles nous allons consacrer des budgets accrus? Comment nos amis de l'Opposition peuvent-ils s'opposer à ce que, dorénavant, nous favorisions les éléments les plus dynamiques, les plus performants du monde du loisir et du sport amateur? Comment la députée de Johnson peut-elle soutenir qu'il est incorrect de s'interroger sur la pertinence de financer certaines structures administratives, alors que tout indique que le financement par projet bénéficiera à un plus grand nombre de citoyens? Au moment où nous devons être vigilants à cause d'une conjoncture financière difficile et afin que les générations qui nous suivent ne soient pas hypothéquées, le gouvernement libéral prend ses responsabilités. L'attitude de l'Opposition et, plus particulièrement celle de la députée de Johnson, est tout simplement irresponsable. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'Opposition qu'on a le droit de dire n'importe quoi à **l'emporte-pièce** et surtout avec les prétentions de vouloir améliorer les conditions de la pratique du loisir et du sport amateur au Québec.

Mme la Présidente, je me permets de rappeler à la députée de Johnson que tout ce qu'elle vient d'écouter, ou à tout le moins d'entendre, signifie une chose. C'est clair, net et précis. Le gouvernement du Québec ne se désengage pas, bien au contraire. Il bonifie le travail des meilleures structures d'intervention en leur accordant plus d'argent. Nous allons garantir de cette façon, à notre jeunesse, un appui solide et considérable à sa volonté de se développer et à sa recherche de l'excellence. Nous allons aussi permettre aux aînés de notre société de demeurer actifs et en forme le plus longtemps possible et de vivre le troisième âge dans la dignité avec

des moyens pour réaliser leurs projets. Ce que je comprends de la députée de l'Opposition, c'est qu'elle n'est pas d'accord que nous "priorisons" nos jeunes, nos personnes âgées et nos personnes handicapées. Je me demande comment elle pourrait tenir une telle position devant ces jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées de son propre comté.

Quant à moi, je félicite sincèrement mon collègue du Loisir qui, lui - justement, vous l'avez dit tantôt - est un homme de commerce, c'est un homme qui a **performé** et qui est capable aujourd'hui de nous donner et de nous aider à être les plus performants. Et, tantôt, vous verrez, Mme la députée de Johnson, qu'il aura raison. Merci.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, M. le député de Chauveau. Mme la députée de Johnson.

**Mme Juneau:** Merci, madame.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Si vous voulez avoir vos 10 minutes pour la conclusion, vous auriez à peu près trois minutes.

**Mme Carmen Juneau**

**Mme Juneau:** Ah, mon Dieu! Mme la Présidente, si c'est de se comporter en irresponsable que de défendre les gens du milieu, que de défendre les organismes du loisir et du sport qui se sont fait couper, que de défendre les intérêts des bénévoles, que de défendre les intérêts des jeunes, que de défendre les intérêts des personnes âgées dont le ministre m'a invitée à parler, si c'est ça, être irresponsable, Mme la Présidente, je souhaite rester irresponsable toute ma vie.

Mme la Présidente, quand je lui ai **parlé** de Jeunes Volontaires, le ministre m'a parlé des conseils régionaux de l'âge d'or. Je voulais lui en parler, j'espère que je vais avoir assez de temps, sinon je me reprendrai dans mes 10 minutes. Les conseils régionaux de l'âge d'or, eux aussi, ça fait un bon bout de temps. En mars 1989, à votre prédécesseur, les conseils régionaux de l'âge d'or avaient présenté une grille pour que le ministre du Loisir puisse se baser pour l'application du financement des conseils régionaux de loisirs - ça n'a pas encore été fait - sur des critères établis de façon égale pour tout le monde. L'attribution des subventions dans les conseils régionaux de l'âge d'or se fait toujours comme ça, sur décision du ministre, sans avoir au préalable... J'aimerais présenter au ministre, je ne sais pas si le ministre a lu le document en question, il y avait eu des critères qui avaient été présentés à votre prédécesseur qui était un critère de points, qui était pour tout le monde. Le **"membership"** donnait 20 points; le territoire, 15 points; la représentativité, structure et concertation, 10 points; autofinancement, 10

points; formation, 20 points; soutien technique, 5 points; promotion, information, 10 points; manifestation, 10 points. Ce qui équivalait à une base tout à fait égale, juste et équitable pour tous les conseils régionaux de l'âge d'or. À ce moment-là, le ministre aurait pu facilement réévaluer les sommes qui sont attribuées, parce que vous comprendrez qu'un conseil régional n'a pas les mêmes distances que chez vous, M. le ministre, à parcourir pour regrouper ses membres. Beaucoup d'autres critères jouent lorsqu'on s'adresse à des conseils régionaux de l'âge d'or qui sont dans les grands centres urbains, et par rapport au nôtre ou au vôtre chez vous, ou des gens des régions. Donc, il m'aurait fait plaisir d'étendre davantage ce que je viens de vous dire, mais j'aurai peut-être l'occasion de revenir un autre tantôt. Mais je souhaiterais, si le ministre veut que je lui fasse une copie des critères dont je lui ai parlé, je suis prête à la déposer, Mme la Présidente. Merci.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson. M. le ministre, en conclusion. Vous avez 10 minutes.

**Conclusions**

**M. Gaston Blackburn**

**M. Blackburn:** J'aimerais juste revenir sur ce que la députée de Johnson vient de soulever. On travaille, bien sûr, avec ces partenaires pour que, justement... Auparavant, ça se faisait, comme vous dites, "sur la gueule", maintenant, c'est le principe de l'équité qui prévaut. Je peux vous dire que ces critères qui sont établis, sont tout à fait correspondants à cette réalité et que ce principe d'équité va demeurer.

Alors, Mme la Présidente, pour l'avoir démontré lors de mon message initial, le développement, l'organisation et la promotion du loisir au Québec ne doivent pas être considérés comme des interventions de luxe. D'ailleurs, cette préoccupation majeure que nous avons aujourd'hui pour un domaine qui concerne au premier titre la qualité de vie des Québécoises et des Québécois n'est en somme qu'une continuité de vision et d'engagement qu'ont entretenu tous les gouvernements depuis 1960. C'est avec cette note historique comme toile de fond que j'affirme que le loisir est un moteur de la culture, un acquis pour la santé collective et un secteur important de l'économie québécoise.

J'ai bien dit un secteur important, car le poids économique du loisir est considérable. Au Québec, il représente, toutes activités confondues, un marché annuel de plus de 7 000 000 000 \$, soit 11 % des dépenses courantes des Québécoises et des Québécois en 1989. Il se fabrique aussi pour 1 000 000 000 \$ par année d'équipements de loisir. Les municipalités du Québec, quant à elles, consacrent annuellement

près de 10 % de leurs dépenses totales annuelles à la consolidation et au développement, lorsque possible, de cette ressource. 30 000 emplois sont maintenus grâce à ce secteur d'activité de l'économie québécoise.

Depuis 25 ans maintenant, l'État québécois participe grandement au développement du loisir. L'État a soutenu le mouvement associatif, financé la permanence des services administratifs, la mise en place d'un nombre impressionnant d'équipements sportifs - dont plus de 400 **arénas** - et socioculturels, tant scolaires que municipaux. L'État a démarré et financé les Jeux du Québec. Il y a eu, depuis 1971, au-delà de 25 finales provinciales. Il a maintenu des réseaux d'hébergement, financé la professionnalisation des entraîneurs de sport, **créé** le régime de bourses aux athlètes, le concept de sports-études. L'État a présidé à la création et à l'aménagement de réseaux des parcs québécois pour lesquels il continue de s'impliquer totalement.

En un quart de siècle, l'État québécois a investi **au-delà** de 2 000 000 000 \$ pour soutenir le développement du loisir. Ce développement s'est fait de façon accélérée, en mettant les bouchées doubles, avec un objectif très clair, celui d'un rattrapage nécessaire. Car, il faut l'avouer, le Québec accusait un net retard sur des provinces comme l'**Ontario**, l'Alberta et la Colombie-Britannique, un retard par rapport à la moyenne canadienne, quant à la quantité et à la qualité des équipements, la qualité des ressources d'encadrement et d'animation, le taux de participation et l'indice de santé et de forme physique. Sur tous ces fronts, nous avons **effectué** un redressement spectaculaire. Nos équipements municipaux et scolaires se comparent avantageusement aux meilleurs équipements du genre dans la plupart des sociétés modernes. **Maintenant**, 12 % de la population étudiante du niveau secondaire participe de façon régulière à des activités sportives interscolaires. 3 500 000 Québécoises et Québécois s'adonnent au ski alpin, au ski de randonnée, au tennis et au hockey. 18 sports sont présents dans toutes les régions du Québec, au profit des Jeux du Québec. Plus de la moitié des sports pratiqués au **Québec** ont entre 50 et 200 clubs répartis dans les diverses régions. 23 sports sont présents et organisés dans plus de 100 municipalités de 5000 habitants et plus. Les quelque 25 000 000 \$ que l'État a versés depuis 1971 aux Jeux du Québec ont généré des retombées économiques importantes pour les municipalités, de l'ordre de 100 000 000 \$, tout en constituant un incubateur, bien sûr, **d'initiation** à la compétition sportive pour plusieurs centaines de milliers de jeunes. Les Québécoises et les Québécois consacrent près de 9 000 000 de jours-activités à la fréquentation des parcs et autres espaces aménagés du territoire public **québécois**. Et pour le réseau d'hébergement subventionné, par le ministère, ils génèrent 5 000 000 de nuitées et assurent 6000

emplois saisonniers. C'est à toutes ces réalisations que nous avons pensé lorsque nous avons examiné le bilan des uns et des autres: le nombre de pratiquantes et de pratiquants; les besoins fondamentaux des plus démunis, c'est-à-dire les citoyens et les citoyennes en régions éloignées ou encore handicapés; les athlètes étudiants aux prises avec des régimes pédagogiques peu compatibles avec les horaires et les exigences d'un entraînement de plus en plus exigeant; les conditions difficiles des entraîneurs de sport pourtant hautement **qualifiés**, sachant qu'en 1986, seulement 28 % des entraîneurs de haut niveau du Québec étaient employés à temps plein; l'accessibilité à des équipements municipaux et scolaires et la salubrité des lieux d'hébergement; la qualité des services et des sites à l'intérieur des parcs québécois. Pour ne nommer que ces quelques préoccupations.

(11 h 45)

Notre conclusion s'imposait d'évidence. Les acteurs du loisir québécois, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en tête, ont consenti de remarquables efforts pour répondre aux demandes multiples et souvent complexes. Mais l'essentiel du redressement a été fait et l'intervention sur tous les fronts n'est plus possible, ne serait-ce qu'en raison de la conjoncture financière et des objectifs de rationalisation continus qu'annonce le gouvernement. Bien sûr, l'argent est encore disponible, mais la démonstration de sa pertinence doit **être** constamment faite et refaite. L'argent est disponible, bien sûr, mais nous devons le mieux répartir. C'est pourquoi j'ai annoncé le mois dernier que nous avons fait des choix prioritaires, des choix inspirés par les clientèles les plus en besoin par les facteurs d'accessibilité et **d'éloignement**, par des préoccupations de qualité de services, mais également par des préoccupations d'excellence. Nous tenons compte de la transformation des mentalités, de l'impact de la dénatalité, de celui du vieillissement de la population et, donc, des changements dans les besoins exprimés par le plus grand nombre.

Rappelons-le, dans dix ans, 14 % de la population aura atteint sinon dépassé le cap des 65 ans. Les habitudes de travail changent. **Les** activités populaires aujourd'hui ne le seront pas nécessairement demain. Toutefois, nous devons affirmer que les tendances indiquent une plus grande diversité dans les activités, de préférence réalisées avec plus d'autonomie et dans un cadre moins structuré. Et nous ne sommes pas les seuls à revoir les offres de service et de soutien. Les municipalités doivent le faire, les organismes doivent le faire aussi, sinon, ils risquent d'être dépassés par l'ampleur des changements. L'heure est à la prise en main accrue de l'organisation des loisirs par les citoyens eux-mêmes. Ils devront prendre des initiatives, les encadrer et les **financer** en partie. C'est de ce virage qu'il faut être conscients et, disons-le, solidaires et

responsables. **Il** ne sert à rien d'interpeller l'État dans la **mesure** où les citoyens eux-mêmes sont plus que conscients que la capacité de payer de l'**État-providence** a atteint un seuil critique. **Il** faut, au contraire, mettre l'accent sur un changement d'approche, sur l'amélioration de la gestion des ressources disponibles, sur un ciblage impeccable des besoins réels, sur une écoute attentive des besoins exprimés par les clientèles les plus vulnérables.

Je le répète, un des objectifs premiers est d'assurer l'accès aux activités de loisirs aux moins favorisés de la société québécoise. Un autre est de soutenir les initiatives les plus productives. Un troisième est d'encourager l'excellence sous toutes ses formes. Nous traduisons fidèlement ce que nous ont dit les intervenants, mais aussi les citoyennes et les citoyens que je côtoie régulièrement, quotidiennement. J'ai proposé un nouveau contrat aux organismes de loisir, mais, au-delà de ces institutions, ce contrat s'adresse à tous ceux et celles qui dynamisent la qualité de vie de la société québécoise, professionnels comme bénévoles. Un contrat qui recherche des interventions orientées vers le plus grand nombre en même temps que vers l'excellence, qui desservira le plus grand nombre de régions, qui visera l'accessibilité des équipements déjà en place, qui se préoccupera de la sécurité des pratiquants et de la qualité des services, et qui s'adressera prioritairement aux jeunes, aux handicapés et aux personnes âgées. Un contrat qui assurera également l'exploitation du plein potentiel de la jeunesse québécoise en proposant aux jeunes des défis d'excellence, la prise en main de leurs activités de loisirs par les nouvelles générations et la possibilité de mobiliser chez eux l'esprit d'entreprise. Un contrat qui assurera la pérennité du patrimoine naturel québécois dans un contexte où l'environnement commande une implication responsable de chaque individu, la concertation indispensable entre l'État et les divers agents **socio-économiques**, afin d'en arriver à un nouveau partage de l'effort financier face aux exigences des ressources du loisir de l'an 2000. Nous avons fait des choix responsables. Après avoir examiné tous nos programmes et analysé la conjoncture sociale, culturelle et économique, nous avons conclu sans aucune hésitation qu'il fallait une nouvelle distribution des ressources et que celles-ci devaient coller aux nouvelles réalités. Nous sommes donc certains que nous devons aller de l'avant avec les jeunes et avec les aînés. Ces deux forces sociales représentent ensemble la somme de l'expérience et le potentiel d'avenir.

Enfin, pour ce qui concerne le patrimoine naturel québécois, nous nous donnons la consigne de la vigilance et nous ne le prenons pas pour acquis. Une priorité est donc accordée aux parcs québécois et au plein air. Nous allons renforcer l'image de la qualité du réseau des parcs. Ces derniers continueront d'être sous la respon-

sabilité de l'État. Nous continuerons également à déléguer la gestion de certaines activités, non seulement à l'entreprise privée, mais également à des organismes sans but lucratif. Notre premier souci: la compétence et la qualité des services.

Voilà, Mme la Présidente. Je voudrais, bien sûr, terminer en réaffirmant notre engagement face à la protection et au maintien des acquis en matière de loisirs. Nous prenons pleine et entière responsabilité de nos choix parce que nous croyons qu'ils engagent l'avenir dans les meilleures conditions possible.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci. M. le ministre. Mme la députée de Johnson, vous avez 10 minutes pour conclure.

**Mme Carmen Juneau**

**Mme Juneau:** Merci, Mme la Présidente. Durant ces deux heures, nous nous sommes rendu compte que ce sont des choix politiques et économiques. C'est faux de prétendre que ce sont des choix sociaux qu'ils ont faits. On comprend que le monde du loisir, parmi tous ceux et celles, tous les Québécois et les Québécoises qui pratiquent, soit un loisir ou un sport... Vous savez à quel point les loisirs rendent service, et il est faux de prétendre que c'est un choix social. Si c'est un choix social de faire perdre des emplois à des personnes, si c'est un choix social de faire en sorte que des bénévoles n'aient plus personne pour les encadrer et pour les stimuler, je ne comprends pas quelle philosophie on a expliquée au ministre.

Ça fait deux heures qu'on discute et que je pose des questions, et le ministre s'en est tenu à ses textes. **Il** n'a répondu à aucune question, sauf pour nous donner sa politique, les critères existants. Ce n'est pas ce qu'on voulait savoir ce matin, les critères existants avant que vous fassiez des compressions, avant que vous coupiez, dès cette année, 19 organismes de loisir sans raison. Vous ne leur avez pas demandé leur opinion sur les compressions que vous leur avez faites. Vous avez dit: Cette année, 19 organismes de loisir seront guillotiné et, d'ici trois ans, il n'y aura plus un organisme de loisir qui sera **subventionné**. 19 organismes de loisir, je n'ai pas revu, je l'ai lu dans les journaux. **Il** y a, pour le moment, 19 organismes de loisir qui ne vivent plus, et le ministre n'a pas été en mesure de nous donner les raisons ou les critères. Est-ce que le ministre a mis tous les organismes de loisir dans un chapeau, a pigé et a dit: C'est lui, lui ou elle qui va se retirer des subventions gouvernementales? Vous n'avez pas donné, vous ne vous êtes pas assis avec vos partenaires du loisir pour leur demander, à eux, ce qu'ils en pensaient. Et vous m'avez répondu en Chambre, lorsque je vous ai questionné, que tout le monde était très heureux.

J'ai parlé aux organismes de loisir, Mme la

Présidente, et je ne sais pas où le ministre est allé chercher ça que tout le monde était heureux. Tout le monde est en furie de la décision du ministre. Et nous allons perdre des années et des années d'expérience de ces gens qui sont là, des techniciens en loisirs, des agents qualifiés pour organiser du loisir au Québec. Ça fait des 10 ans, 15 ans qu'ils sont là. Donc, ils sont en mesure de donner le maximum, et ils savent très bien ce qui fonctionne bien dans l'ensemble de la population et ce qu'ils doivent retirer. Ce sont des gens expérimentés. Le ministre ne s'est pas assis. Il n'a pas eu confiance en ses partenaires du loisir pour leur demander leur évaluation. Il a dit: Cette année, ce sont 19 compressions, point à la ligne. Il n'a pas expliqué pourquoi. Il dit: Je vais leur dire. Pourquoi ne pas s'être assis avant pour leur demander quelle est, pour eux, l'amélioration qu'ils pourraient faire s'ils veulent se rendre aux critères que le ministre semble avoir en tête, mais juste dans sa tête à lui ou dans la tête de sa sous-ministre, peut-être aussi? Est-ce que c'est un désaveu finalement des organismes de loisir? Est-ce que c'est un désaveu par rapport aux 19 organismes coupés? Il faudrait bien que les gens le sachent. Pourtant, il se sont donnés corps et âme depuis la formation de ces fédérations.

Est-ce qu'on a eu une réponse au sujet des conseils régionaux de l'âge d'or? Est-ce que le ministre va améliorer le système au sujet de l'âge d'or? Est-ce que le ministre m'a donné une réponse sur les Jeux du Québec? Est-ce qu'il l'a sa ville pour organiser les Jeux du Québec? J'ai hâte d'avoir cette nouvelle-là. Il ne faut pas oublier qu'il nous reste à peine une année pour l'organisation de ces jeux-là, 13 mois à peu près? C'est en juin l'an prochain.

Le ministre n'a pas mentionné non plus le fait que le programme Jeunes Volontaires, de 14 000 000 \$ qu'il était à baissé à 4 000 000 \$ sous le règne libéral. J'ai entendu dire que, cette année, ce ne serait pas 4 000 000 \$ qu'il y aurait dans le programme Jeunes Volontaires, mais 190 000 \$. Je ne sais pas où va aller le restant des 4 000 000 \$. Probablement dans le fonds consolidé. J'ai entendu parler de ça. Est-ce que les municipalités vont prendre la relève, Mme la Présidente, après le **croc-en-jambe** que le gouvernement libéral leur a fait avant le discours sur le budget, la relève de l'organisation des loisirs au Québec pour que les Québécois et les Québécoises puissent faire en sorte de profiter de leurs loisirs? Je ne le crois pas, Mme la Présidente.

Qu'est-ce qui arrivera après 1992 du sport et du loisir? On n'a pas eu de réponse non plus. Est-ce que le gouvernement va tenir un discours simplement de façon économique et que tout le reste, ça n'a pas d'importance? Est-ce que les payeurs de taxes du Québec, qui contribuent... Finalement, c'est eux le gouvernement. Est-ce qu'on leur porte attention? Est-ce qu'on les

écoute? Est-ce que leurs revendications arrivent au bon endroit? Est-ce que les bénévoles ont leur place ici? Je ne le crois pas, Mme la Présidente. Parce que les bénévoles travaillent quand il y a une personne pour leur demander de faire telle ou telle affaire. Si tu aimes à faire du patinage ou du hockey, bien, tu vas faire du bénévolat. Tu ne feras pas de la **paperasserie**. Ça prend une personne en tête pour drainer ces gens-là qui souhaitent s'impliquer. Ce ne sont pas des gens qui vont remplir des formulaires. Ce sont des gens qui veulent pratiquer un sport ou un loisir qu'ils aiment. On n'a pas eu de réponse **là-dessus**.

Est-ce que l'impact social, sur tout l'ensemble de votre ministère, sur les décisions que vous avez prises à bien des égards de façon unilatérale, sans vos partenaires... Qu'est-ce qui va arriver de votre ministère? **Êtes-vous** en train de faire du ministère du Loisir une coquille vide? C'est l'impression qu'on a. Tout le monde est en train de dire ça. Est-ce que, finalement, le ministre n'a pas assez de force pour soutenir ces programmes? C'est ça, c'est la question que tout le monde se pose. Si le ministre n'a pas l'intention de défendre les gens du milieu, il serait beaucoup mieux de demander à son chef de le déplacer, de l'envoyer dans un ministère qui n'a pas à craindre les résultantes qu'on va connaître d'ici quelques semaines. Vous êtes en train de nous faire reculer, M. le ministre, d'environ 20 ans. Ce n'est pas peu dire.

N'oubliez pas qu'il y a eu des sacrifices de faits. Il y a eu des gens qui se sont impliqués corps et âme dans le monde du loisir et des sports. Chez nous on dit **"tête la première"**. Ça veut dire que tu te donnes corps et âme. Ce sont des gens d'expérience que vous allez laisser tomber. Et, en plus de ça, des milliers de bénévoles qui vont faire en sorte qu'il n'y aura plus rien d'organisé, rien de structuré. Ça va aller à la va-comme-je-te-pousse. Qui va avoir la possibilité d'avoir un peu d'argent pour tel ou tel projet? Quels seront les critères d'évaluation? Qui va être accepté ou refusé? Personne ne le sait. Est-ce que ça va valoir la peine de monter programme après programme, dossier après dossier pour se faire dire à la fin par les fonctionnaires qui **évalueront** les projets: Je m'excuse, mais ça ne fonctionne pas? Combien ont-ils de reprises? Est-ce que ça va être trois fois au bâton? Quatre fois au bâton? Ou cinq fois? Après trois lancers, au baseball, ils **sont "out"**, ils sont hors de circuit. Est-ce qu'ils vont avoir le droit d'avoir deux, trois ou quatre tentatives avant d'être reconnus? Quels seront les principaux critères d'évaluation qu'il va y avoir pour avoir le droit de présenter, premièrement, un programme, un dossier quelconque? Et combien de fois devront-ils répéter pour avoir le droit d'avoir une subvention? À combien s'élèveront les subventions? Est-ce que vous allez me répondre encore: **ils** iront dans PADEL? Ou bien:

Attendez aux crédits, vous allez tout savoir? Ça fait deux fois que vous me dites ça: Attendez aux crédits, vous allez avoir toutes les nouvelles.

Bien, je trouve que ça a coûté drôlement cher, ce matin, pour avoir deux heures, une heure de questionnement et une heure de propos valsants et de textes écrits par les attachés politiques du ministre, sans réponse, absolument pas, à aucune des questions inquiétantes que le monde du loisir, le monde du sport, les conseils régionaux de loisirs, les conseils régionaux de l'âge d'or, les Jeunes Volontaires ont posées et auxquelles ils auraient souhaité avoir une réponse. Je regrette amèrement, le ministre ne remplit pas les fonctions auxquelles le premier ministre l'avait convié.

**La Présidente (Mme Bélanger):** Merci, Mme la députée de Johnson.

La commission de l'aménagement et des équipements, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 heures)